

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres**

Siège social :  
Mairie – 33 500 ARVEYRES

Bureaux :  
12 bis, Route de Libourne – 33750 ST-GERMAIN-DU PUCH

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 22 SEPTEMBRE 2022**

**EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF –  
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Date de la convocation : 15 septembre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 22 du mois de septembre à 17h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire au Bâtiment Syndical à SAINT GERMAIN DU PUCH, sous la présidence de Monsieur **Bernard GUILHEM**, Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres.

<b>MEMBRES PRESENTS</b>	<b>POUVOIR DE</b>
GUILHEM Bernard	
WALTON Samuel	
THARAUD Hervé <i>(jusqu'à D-AC n°021/2022)</i>	
BOISARD Joachim	
BLOT Eric	
TITE William <i>(jusqu'à D-ANC n°012/2022)</i>	
MASSIAS Michel	
GUIBERT Denis	
BOURDAT BRISSEAU Emeline <i>(à compter de D-AC n°020/2022)</i>	
LELEU Pascal	
PREVOT René	
FROMENTIER Jacky <i>(jusqu'à D-ANC n°012/2022)</i>	
DUBREUIL Thierry	
GIRARD Philippe <i>(à compter de D-AEP n°022/2022)</i>	
DELFAUT Jean-Claude	
DEROSE Jean-Robert	
LAMAISON Jean-Luc	
VIANDON Catherine <i>(jusqu'à D-AEP n°023/2022)</i>	
BALLESTER Pierrick	
TRAVAILLOT Josette	
PLATON Serge	
RIBES Eve	
MERCIER-LACHAPELLE Bernard	

Invités présents :

- Monsieur **Patrice LAVISSE** – PPS Collectivités
- Messieurs **Serge LAPORTE** et **Patrick BOMBEAU** – SUEZ Eau France

Invité excusé :

- Monsieur **Rolland PATIES** - SGC de COUTRAS
- Monsieur **Jean-François STARCK** – SOCAMA

Assistait à la réunion :

- Monsieur **Nicolas EVEN** – Directeur.

Ordre du jour :

<b>Approbation du PV du 14 juin 2022</b>	
<b>Délibérations</b>	
<i>Numéro</i>	<i>Objet</i>
AEP 020/2022 AC 019/2022	Décisions Modificatives n°2 en eau potable et en assainissement collectif
AEP 021/2022	Convention de participation à l'investissement en eau potable pour la défense incendie - Domaine des Prades – SNC ADN IZON 2 - IZON
AC 020/2022	Convention de participation à l'investissement en assainissement collectif Domaine des Prades – SNC ADN IZON 2 - IZON
ANC 012/2022	Recrutement d'agents contractuels au titre d'un accroissement saisonnier d'activités
AEP 022/2022 AC 021/2022	Rapports Annuels du Déléguataire (RAD) 2021 en eau potable et en assainissement collectif
AEP 023/2022 AC 022/2022 ANC 013/2022	Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2021 en eau potable, en assainissement collectif et en assainissement non collectif
AEP 024/2022 AC 023/2022	Lancement de la consultation pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage 2023 à 2027 pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif
AC 024/2022	Lancement de la consultation pour une mission d'Assistance Conseil sur le service public d'assainissement collectif
<b>Questions diverses</b>	

A dix-sept heures trente minutes,

Monsieur **Bernard GUILHEM** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégué(e)s.

Il rappelle que les conditions de quorum et de pouvoir ne sont plus sous contraintes sanitaires et précise que le quorum est atteint (voir page 1).

Comme indiqué dans le PV du 30 novembre 2021, les séances des Comités Syndicaux seront enregistrés afin d'assurer une restitution intégrale des débats.

## Désignation du secrétaire de séance

-

## Approbation du PV

Monsieur le Président fait appel à candidature pour assurer le secrétariat de la séance. A défaut de candidat, une désignation par ordre alphabétique des communes présentes est proposée.

Monsieur **André TITE** délégué de CAMIAC ET SAINT DENIS est désigné comme secrétaire de séance. **André TITE** accepte cette tâche.

Il est alors procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

- 
- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022

**Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 14 juin 2022.**

Le **Président** remercie l'assemblée et la secrétaire de séance **Jocelyne ANTONIAZZI**.

## Décisions modificatives

### AEP n°020/2022– Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2022 en Eau Potable

#### Objet :

Le Président indique aux membres présents qu'il apparaît nécessaire :

- d'abonder le chapitre Intérêts réglés à l'échéance pour couvrir cette dépense de fonctionnement,
- de créer et d'abonder l'opération AEP – Domaine des Prades – IZON en affectant les crédits disponibles d'autre(s) opération(s).

#### Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** décrit les objectifs de cette décision modificative n°2 au budget primitif 2022 en eau potable modifiant les sections de fonctionnement et d'investissement.

#### Décision :

Le Président expose aux membres présents qu'il apparaît nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires par virement de crédits d'un compte à un autre. Il est proposé les ajustements suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6378 : Autres taxes et redevances	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>100,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2315-78 : Domaine des Prades - IZON	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-65 : Pont de Lissandre - GREZILLAC	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 21

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative n°2 en eau potable.**

**AC n°019/2022 – Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2022 en assainissement collectif**

**Objet :**

Le Président indique qu'il apparaît nécessaire :

- - de créer et d'abonder l'opération AC – Domaine des Prades – IZON en affectant les crédits disponibles d'autre(s) opération(s).

**Discussions et interventions :**

Monsieur le **Directeur** décrit les objectifs de cette décision modificative n°2 au budget primitif 2022 en assainissement collectif modifiant la section d'investissement.

**Décision :**

Le Président expose aux membres présents qu'il apparaît nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires par virement de crédits d'un compte à un autre. Il est proposé les ajustements suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2315-1220 : Domaine des Prades - IZON	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1217 : Avenue d'Izon - IZON	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 21

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative n°2 en assainissement collectif.**

## Conventions

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que dans le cadre de l'aménagement du Domaine des Prades situé Impasse Nougueyreau sur la commune de IZON, le renouvellement / renforcement du réseau d'eau potable et l'extension du réseau public de collecte des eaux usées sont nécessaires pour desservir ce projet.

Compte tenu du linéaire de réseau important à mettre en œuvre, du délai de réception souhaité et du coût financier généré, la **SNC ADN IZON 2** propose de participer au financement de ces travaux.

Afin de valider cette démarche, la signature de conventions de participation est indispensable. Elles permettront d'arrêter les montants de ces participations financières ainsi que la date de mise en œuvre effective.

### **AEP n°021/2022 – Convention de participation à l'investissement pour la défense incendie entre la Commune, le Syndicat et la SNC ADN IZON 2 Domaine des Prades à IZON**

#### **Discussions et interventions :**

Monsieur le **Directeur** décrit les objectifs de cette convention visant à assurer le renouvellement et le renforcement du réseau public d'eau potable permettant d'alimenter le projet du Domaine des Prades (06 lots et 1 macro-lot) porté par la **SNC ADN IZON 2** représenté par Jean MACAUD. La convention vise à faire participer financièrement le promoteur à hauteur de l'économie réalisée en partie privée par l'exonération d'une réserve incendie à savoir 15 000 €, au profit d'équipements publics.

#### **Décision :**

Afin de pouvoir valider cette démarche et au vu des engagements proposés par la **SNC ADN IZON 2**, il est proposé au Comité Syndical de :

- Autoriser le Président à mener les discussions et à signer la convention.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 21

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de cette convention avec la SNC ADN IZON 2**

#### **Observation :**

**Emeline BOURDAT BRISSEAU** rejoint l'Assemblée. Elle participera aux votes des prochaines délibérations.

**AC n°020/2022 – Convention de participation à l’investissement pour  
l’assainissement collectif entre le Syndicat et la SNC ADN IZON 2  
Domaine des Prades à IZON**

**Discussions et interventions :**

Monsieur le **Directeur** décrit les objectifs de cette convention visant à assurer l’extension du réseau public de collecte des eaux usées permettant de collecter le projet du Domaine des Prades (06 lots et 1 macro-lot) porté par la **SNC ADN IZON 2** représenté par Jean MACAUD. La convention vise à faire participer financièrement le promoteur à hauteur de l’économie réalisée en partie privée par l’exonération d’un poste de relevage et de son refoulement, à savoir 10 000 €, au profit d’équipements publics. Le financement de ces travaux sera complété par les PFAC (Participation au Financement de l’Assainissement Collectif) qui seront perçues au raccordement effectif du projet à savoir plus de 25 000 €.

**Décision :**

Afin de pouvoir valider cette démarche et au vu des engagements proposés par la **SNC ADN IZON 2** il est proposé au Comité Syndical de :

- Autoriser le Président à mener les discussions et à signer la convention.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

**Le Comité Syndical approuve à l’unanimité la signature de cette convention avec la SNC  
ADN IZON 2**

## Recrutement

### ANC n°012/2022 – Recrutement d'agents contractuels au titre d'un accroissement saisonnier d'activités

#### Objet :

Afin de répondre à un accroissement saisonnier d'activités, il est nécessaire d'autoriser le Président à recruter directement un agent contractuel.

#### Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** décrit les objectifs de ce type de recrutement et son intérêt à court terme. Il précise que la durée maximale est de 6 mois et non de 12 mois comme indiqué dans la note de synthèse).

#### Décision :

Le Président indique à l'Assemblée que pour répondre aux nécessités de service en considérant que les opérations de recensement et les nécessités de service exigent l'emploi de personnels à titre temporaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, il est proposé de réaliser un recrutement direct d'un agent contractuel à titre temporaire dans les conditions fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984.

Il vous est proposé de permettre au Président, au vu de la constatation des besoins, de déterminer le niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil.

Les crédits correspondant au budget seront inscrits à cette finalité.

La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 06 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Afin de pouvoir engager ce recrutement, il est proposé au Comité Syndical de :

- valider le recrutement d'agents contractuels au titre d'un accroissement temporaire d'activités
- permettre au Président de mener à bien cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, ces propositions.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

**Le Comité Syndical décide à l'unanimité de permettre au Président de recruter des agents contractuels au titre d'un accroissement saisonnier d'activités.**

#### Observations :

**Philippe GIRARD** rejoint l'Assemblée. Il participera aux votes des prochaines délibérations. **Jacky FROMENTIER** et **André TITE** quittent l'Assemblée et il ne participeront pas aux votes des prochaines délibérations.

## Rapports d'Activités 2021

### Rapports Annuels du Délégué (RAD) 2021

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégué est tenu de transmettre, avant le 01 juin, à la collectivité deux rapports du service d'eau potable et d'assainissement collectif retraçant les principaux événements du service de l'année écoulée.

Ces documents doivent permettre de juger de la qualité d'exécution du service et comporter un compte-rendu général, des indicateurs de performance et un compte annuel du résultat de l'exploitation de l'année 2021.

### AEP n°022/2022 – Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2021 en eau potable

#### Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** précise que le rapport annuel du délégué 2021 pour le service d'eau potable a été remis à la collectivité avant le 01 juin. Assisté de **Patrice LAVISSE**, l'examen de son contenu a été fait pour vérifier les prérequis réglementaires et techniques.

**Serge LAPORTE** explicite les faits marquants sur l'exercice 2021 et notamment la tenue de réunions mensuelles entre la collectivité et le délégué visant à traiter les sujets administratifs (clientèle, ...) ou techniques. Il aborde également la problématique des eaux rouges engendrées par les essais des hydrants par le SDIS 33 (octobre 2021) qui ont nécessité de purger drastiquement le réseau impacté. En décembre 2021, 134 branchements d'eau (107 avec compteurs et 27 sans compteur) et 4 vannes ont été renouvelés.

#### **Quelques faits marquants 2021**

##### Avril

Mise en place d'une réunion technique mensuelle.

##### Octobre

Purge du réseau d'eau potable à Moulon, Génissac et Arveyres suite au contrôle des hydrants par le SDIS.

##### Décembre

134 branchements d'eau renouvelés. 107 avec compteurs et 27 sans compteurs.  
4 vannes renouvelées.

Les chiffres clés sont ensuite égrenés :

### Les chiffres clés

- 11 680 abonnés
- 1 293 426 m<sup>3</sup> d'eau facturée
- 74 % de rendement du réseau de distribution
- 3,38 m<sup>3</sup>/km/j de pertes en réseau
- 459,1 km de réseau de distribution d'eau potable
- 2,04317 € TTC/m<sup>3</sup> sur la base de la facture 120 m<sup>3</sup>
- 100 % de conformité sur les analyses bactériologiques

Présentation du RAD 2021 SAEP Arveyres | SUEZ

Le contrat est une Régie Intéressée de 9 ans (01/01/2018 jusqu'au 31/12/2026).

Le patrimoine est décrit :

### Le patrimoine technique en quelques chiffres

#### Les sites de production

Inventaire des installations de production/traitement				
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
CADARSAC	AEP CADARSAC	1975	3 000	m <sup>3</sup> /j
GÉNISSAC	FOR CANAUDONNE	1969	2 000	m <sup>3</sup> /j
IZON	AEP IZON	1995	1 500	m <sup>3</sup> /j
MOULON	AEP MOULON	2014	3 000	m <sup>3</sup> /j

#### Les sites de stockage

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
CAMMAG ET SAINT DENIS	RES CAMMAG	2002	200	m <sup>3</sup>
NÉRIGEAN	CE NÉRIGEAN	Non disponible	1 000	m <sup>3</sup>

#### Les sites de pompage

Inventaire des installations de pompage - relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
BARON	SURP ARCHEVAL	1985	14	m <sup>3</sup> /h
BARON	SURP ARCHEVAL 2	2021		m <sup>3</sup> /h
GÉNISSAC	REP-RES MOT	Non disponible	90	m <sup>3</sup> /h
GRÉZILLAC	SURP GRÉZILLAC	1963	20	m <sup>3</sup> /h

La distribution est assurée par 459 km de réseaux et 11 965 branchements

Présentation du RAD 2021 SAEP Arveyres | SUEZ

### Le patrimoine technique

Le parc compteurs est composé de 12 396 unités réparties suivant la pyramide des âges suivante.



Présentation du RAD 2021 SAEP Arveyres | SUEZ

Le service clientèle a été beaucoup sollicité dont 14 % de réclamations :

### Le service à la clientèle : nombre d'abonnés

Le nombre de clients	
Désignation	2021
Particuliers	11 018
Collectivités	182
Professionnels	480
<b>Total</b>	<b>11 680</b>

Soit + 2,02 % par rapport à 2020

### Le service à la clientèle : les contacts - média

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	6 570
Courrier	738
Internet	1 317
Visite en agence	26
<b>Total</b>	<b>8 651</b>

Soit +18,49 % par rapport à 2020  
Soit -2% par rapport à 2019,

### Le service à la clientèle : les contacts - motifs

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	1 929	23
Facturation	749	539
Règlement/Encaissement	1 362	60
Prestation et travaux	49	-
Information	3 606	-
Dépose d'index	308	-
Technique eau	648	621
<b>Total</b>	<b>8 651</b>	<b>1 243</b>

Le CARE (Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation) est déficitaire en 2021.

### Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation

en Euros	2020	2021	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>3 738 368</b>	<b>3 747 884</b>	<b>0,3%</b>
Exploitation du service	739 324	737 968	
Collectivités et autres organismes publics	2 669 449	2 665 594	
Tarifs attribués à titre onéreux	212 204	266 410	
Produits accessoires	116 391	77 912	
<b>CHARGES</b>	<b>3 927 303</b>	<b>3 989 630</b>	<b>1,6%</b>
Personnel	494 721	619 017	
Energie électrique	136 505	130 359	
Achats d'eau	3 432	7 321	
Produits de traitement	2 177	2 728	
Analyses	8 721	4 469	
Sous-traitance, matières et fournitures	229 815	242 721	
Impôts locaux et taxes	8 145	6 779	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	266 489	295 687	
- télécommunication, postes et télégestion	10 244	30 190	
- énergie et véhicules	34 977	42 860	
- informatique	141 135	182 217	
- assurance	4 485	4 768	
- loyer	11 330	17 681	
Contribution des services centraux et recherche	35 241	35 716	
Collectivités et autres organismes publics	2 669 449	2 665 594	
Charges relatives aux raccordements :			
- programme contractuel	13 947	13 947	
- forcé contractuel	5 741	5 741	
Charges relatives aux investissements :			
- programme contractuel	29 211	28 285	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	8 805	7 767	
Pertes sur créances incouvrables et risque recouvrement	19 200	19 531	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-190 937</b>	<b>-241 846</b>	<b>-26,7%</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-190 937</b>	<b>-241 846</b>	<b>-26,7%</b>

Présentation du RAD 2021 SAEPA Arveyres



12

Monsieur le **Président** demande au Délégué si le rendement est en progression et si les volumes perdus ont aussi diminué.

**Serge LAPORTE** répond que le rendement de réseau a augmenté de 1,8 % par rapport à 2020 et que les pertes ont mécaniquement diminué de ce fait. Toutefois, ce rendement n'attend pas les objectifs contractuels avec un déficit de 3 %. Ainsi, l'axe prioritaire d'amélioration est la recherche de fuites en y associant la réactivité de d'intervention et de réparation, la gestion patrimoniale, la modulation de pression (limiter la pression de distribution aux environs de 3,5 bars pour protéger les réseaux et éviter les fuites).

**Thierry DUBREUIL** interroge le Délégué sur les contrôles réalisés postérieurement aux réparations sur les réseaux qui ont nécessités des ouvertures sur les voiries.

**Serge LAPORTE** précise qu'à l'inverse des interventions programmées, les réparations suite à un signalement de fuite ne sont pas contrôlées par des tests de compactages. Malgré les réfections systématiques, les terrains périphériques peuvent relarguer le surplus d'eau emmagasinée suite à la fuite et générés des affaissements. Ce point doit être amélioré pour limiter au mieux ce phénomène.

**Thierry DUBREUIL** réprecise sa demande qui porte davantage sur le remblaiement et le respect des prescriptions techniques que sur le compactage. De part sa profession, il indique que certaines entreprises utilisent les remblais présents sur site au mépris des prescriptions techniques.

**Serge LAPORTE** rappelle les procédures appliquées par le Délégué et ses sous-traitants.

**Thierry DUBREUIL** indique qu'il a deux exemples sur sa commune où les intervenants du chantier n'avaient pas les prescriptions avec eux. Il est impératif que le Délégué encadre et contrôle ces interventions.

**Serge LAPORTE** décrit le remblai type composé de sable qui de part son inertie à l'eau garanti la stabilité du remblaiement conformément aux fascicules 70 et 71.

**Thierry DUBREUIL** s'appuie sur son expérience professionnelle au Département de la Gironde pour insister sur l'absolu nécessité de contrôler les travaux pour éviter l'effondrement des voiries impactées par les ATU (Avis de Travaux Urgents). Il souhaite disposer des prescriptions délivrées aux entreprises intervenantes.

**Serge LAPORTE** répond que ces prescriptions sont celles des fascicules 70 et 71 et qu'un rappel de ces règles sera fait auprès des entreprises concernées.

**Thierry DUBREUIL** trouve dommageable que lors d'intervention postérieure à une réparation des malfaçons soient constatées.

**Serge LAPOSTE** propose à Monsieur DUBREUIL d'auditer des cas avérés pour optimiser au mieux le suivi des interventions. Il confirme que la grande majorité des interventions se déroulent bien mais qu'il est impératif de traiter les problématiques identifiées.

**Monsieur le Directeur** sonde Monsieur DUBREUIL sur la qualité des interventions des autres concessionnaires.

**Thierry DUBREUIL** est plus sensibilisé aux interventions liées à l'eau potable et à l'assainissement de par sa fonction d' élu.

**Serge LAPORTE** précise que SUEZ ne travaille qu'avec 1 seul sous-traitant : DHF 33.

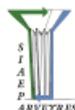
**Pascal LELEU** souhaite connaître les délais d'interventions de SUEZ pour fuite sur le domaine public.

**Serge LAPORTE** explicite la procédure d'intervention pour une fuite : enregistrement d'un signalement de fuite (Commune, Syndicat, Usager, ...) qui déclenche une enquête sur site pour la classer (importante/moyennement importante – réseau/branchement – domaine public/domaine privé - ...). La criticité : très urgente/urgente/... détermine le délais d'intervention de 1 à 3 jours qui est ordonnancé automatiquement. La saisonnalité (hiver et été) peut influencer sur ces délais d'intervention avec des quantités de fuites plus importantes à traiter (casses franches, fissures longitudinales, ...). Sur notre secteur, les équipes d'exploitation sont exclusivement des personnels SUEZ en lien avec le service Travaux dirigé par Patrick BOMBEAU. L'appui d'équipe de sous-traitance reste exceptionnel en périodes critiques (hiver et été).

**Pascal LELEU** indique que sur la commune de GENISSAC une fuite est restée sans traitement pendant plus de 10 jours. Ce délai très long est difficilement justifiable auprès des administrés à qui l'on demande d'être rigoureux sur les usages de l'eau.

**Serge LAPORTE** confirme que ce délai est beaucoup trop long et qu'il convient d'être plus réactif.

**Monsieur le Directeur** réaffirme la nécessaire communication entre les acteurs pour disposer de l'ensemble des informations explicitant la bonne prise en compte d'une problématique. Les différents canaux de sollicitation de SUEZ sont présentés.



## CONTACTS DELEGATAIRE SUEZ EAU FRANCE

### CONTACTS DEDIES EXCLUSIVEMENT AUX COLLECTIVITES

Pour tout signalement de fuite, débordement, incident sur le réseau ou la voirie :

0 977 404 250

[VISIOCOLLECTIVITES@SUEZ.COM](mailto:VISIOCOLLECTIVITES@SUEZ.COM)

Pour toute demande liée à la facturation de vos installations communales ou pour relayer une demande d'un usager :

[eau.pro.naq@suez.com](mailto:eau.pro.naq@suez.com)

### CONTACTS DEDIES AUX USAGERS

SUEZ Eau France met à la disposition des usagers plusieurs canaux de communication pour toutes leurs demandes (changement de situation, demande de mensualisation, demande d'information sur un dossier en cours ...)

Par internet

[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Par téléphone

0 977 408 408

(Pour le *service Client*, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h)

Appel non surtaxé

0 977 401 117

(Pour le *service d'urgence 24h/24*)

Appel non surtaxé

Par voie postale

SUEZ

Service Client – TSA 70001  
54528 LAXOU CEDEX

**Jean-Luc LAMAISON** interpelle Monsieur le Président sur la réponse délivrée par SUEZ sur le rendement et sur le RAD 2021 présenté. Il lui demande son avis sur ces éléments ainsi que sur l'ILP à 3,4 m<sup>3</sup>/km/j qui représente un niveau de pertes élevé.

**Monsieur le Président** précise que son interrogation portait sur l'évolution du rendement entre les exercices 2020 et 2021. Le rendement a certes progressé mais il doit encore être amélioré.

**Serge LAPORTE** confirme que le rendement de l'année 2021 n'est pas au niveau contractuel et que des améliorations sont indispensables selon 4 axes : la rapidité des interventions, la modulation de pressions, la recherche active de fuite et la gestion patrimoniale sur des réseaux et des branchements vieillissants. Au-delà du rendement, les enjeux environnementaux et la préservation de la ressource incitent à être beaucoup plus performant.

**Monsieur le Président** demande à SUEZ de préciser le nombre de fuites non identifiées.

**Serge LAPORTE** indique que 43 kms de réseaux ont été prospectés en recherche de fuite et 3 ont été trouvées et réparées. La prospection repose sur des outils permettant de sectoriser le territoire (débitmètres) et pré-localiser les secteurs fuyards. Les matériaux des canalisations influent sur la difficulté de la recherche car la prospection acoustique est plus précise sur des conduites en fonte que sur des conduites en matériaux plastiques (PVC, polyéthylène, ...).

**Joachim BOISARD** souligne que des travaux conséquents de renouvellement comme la conduite entre MOULON et GENISSAC devrait permettre d'améliorer le rendement sur l'exercice 2022.

**Monsieur le Directeur** confirme cette amélioration liée également aux différents travaux de renouvellements en cours.

**Joachim BOISARD** interpelle SUEZ sur son obligation de faire progresser le rendement comme l'a souligné Monsieur LAMAISON et sur les futures évolutions contractuelles qui pourraient être plus pénalisantes pour le délégataire en cas de manquement à ces obligations de réparations sous un délai défini.

**Jean-Luc LAMAISON** s'interroge sur la réponse formulée par SUEZ en lieu et place de Monsieur le Président. Il réaffirme son opposition depuis 3 ans à la situation en place. Il interpelle Monsieur le Président et Monsieur BOISARD sur leur positionnement et les actions à entreprendre. La collectivité doit fixer les objectifs et les atteindre au plus tôt en contraignant son délégataire à obtenir des résultats. La situation résumée à la page 62 du RAD n'est pas bonne et il convient de voter contre ce RAD.

**Monsieur le Président** répond qu'en adoptant ce RAD, on n'est pas forcément satisfait des résultats annoncés.

**Jean-Luc LAMAISON** précise que la situation n'a pas évolué depuis 2019 avec un niveau d'ILP identique. Les pertes d'eau le sont définitivement car elles ne réalimentent pas la nappe de l'éocène. Cette collectivité est frappée d'immobilisme alors que le territoire continu d'évoluer et d'accueillir des populations. Il faut limiter les prélèvements en conservant les volumes actuels tout en poursuivant cette évolution. Cette économie de la ressource ne pourra être effective qu'en encadrant le délégataire et en ayant une politique d'investissement soutenue différente des 40 années qui viennent de s'écouler. Des orientations politiques sont à définir pour fixer des objectifs précis d'amélioration de la situation en s'interrogeant également sur les moyens pour les mettre en œuvre (délégation de service public ou régie, ...).

**Monsieur le Président** répond que le Bureau Syndical travaille sur l'évolution de la collectivité à moyen terme.

**Jean-Luc LAMAISON** s'interroge sur l'utilité du Comité Syndical si son Bureau travaille à sa place.

**Monsieur le Président** répond que le Bureau Syndical travaille pour le Comité et que la collectivité a investi 2 millions d'euros cette année dans des travaux.

**Jean-Luc LAMAISON** réaffirme que la collectivité manque encore d'ambitions en terme d'investissement et que le seul organe délibérant reste le Comité Syndical.

**Monsieur le Président** indique que les travaux du Bureau Syndical sont présentés en Comité. Il réaffirme qu'en adoptant ce RAD, on n'est pas forcément satisfait des résultats annoncés.

**Jean-Luc LAMAISON** s'interroge sur les volumes de remise de fuites.

**Serge LAPORTE** explicite la réglementation appliquée – Loi Warsmann – qui permet aux usagers de bénéficier d'un dégrèvement de consommation suite à une fuite identifiée et réparée.

**Jean-Luc LAMAISON** reprecise son interrogation sur la répartition de ces volumes de remise de fuites qui concernent principalement 2 communes : IZON et SAINT GERMAIN DU PUCH (≈ 50 %).

**Serge LAPORTE** indique que cette répartition est probablement due au vieillissement et à la nature des matériaux de branchement en domaine privé.

**Jean-Luc LAMAISON** imaginait une analyse plus circonstancielle et multicritères.

**Monsieur le Directeur** confirme la densité de population sur IZON. Pour la commune de SAINT GERMAIN DU PUCH, les volumes remisés sont peut-être supérieurs à ceux d'autres communes de taille équivalente. Cette dernière information reste à vérifier.

**Monsieur le Président** indique que la réglementation est respectée et que chaque dossier est vérifié avant d'accorder un dégrèvement.

**Jean-Luc LAMAISON** ne remet pas en cause la véracité des demandes de remise sur fuite mais plutôt cette répartition des volumes sur 2 communes en particulier. Il serait intéressant d'approfondir l'analyse pour comprendre ce phénomène.

**Monsieur le Directeur** rappelle que le délégataire informe l'utilisateur d'une consommation anormalement élevée. Celui-ci doit alors engager une demande de remise sur fuite. Il pourrait être intéressant de disposer de la liste exhaustive des usagers concernés et de ceux qui ont effectivement engagés une démarche de remise (pas de réparation, habitation secondaire, ...).

**Joachim BOISARD** indique que la télérelève peut permettre de résoudre cette problématique.

**Jean-Luc LAMAISON** précise que ce déploiement est inscrit au budget.

**Joachim BOISARD** réaffirme l'intérêt de la télérelève.

**Jean-Luc LAMAISON** demande si ces 2 communes seront équipées en priorité.

**Joachim BOISARD** indique que la réflexion est en cours. Pour le RAD, il précise que ces informations concernent un exercice passé et qu'il faut se concentrer sur l'avenir.

**Jean-Luc LAMAISON** précise qu'il faut analyser ces données et que la télérelève sera une solution parmi d'autres à engager sans tarder.

**Joachim BOISARD** interroge Monsieur LAMAISON sur les autres solutions à déployer.

**Jean-Luc LAMAISON** rappelle qu'il avait proposé en juillet 2020 un programme d'actions. Il maintient son vote contre ce RAD.

**Pierrick BALLESTER** s'interroge sur la modulation de pressions et sur la possibilité d'agir sur son amplitude avec le risque d'impacter la distribution aux usagers.

**Serge LAPORTE** rappelle que la pression de service doit être de 3 à 3,5 bars sur l'ensemble du réseau. La mise en œuvre de la modulation de pression se ferait sur des secteurs pourvus de fortes pressions (> 3,5 bars).

**Thierry DUBREUIL** s'interroge sur la mise en œuvre de protections spécifiques pour les canalisations adaptées à la nature des terrains. La commune d'IZON fait partie des territoires les plus impactés.

**Patrick BOMBEAU** répond que la commune d'IZON est très impactée sur les branchements. Le renouvellement du branchement est déclenché à partir de la seconde réparation. Une campagne de renouvellement ciblé et en nombre pourrait permettre d'améliorer la préservation de la ressource.

**Patrice LAVISSE** explicite les programmes de renouvellement basés notamment sur la qualité des sols, l'âge des conduites, le nombre de casses par kilomètre de conduite, ... . Ce renouvellement doit être ciblé car il engage la collectivité sur de lourds investissements (évolution du prix de l'eau). Les réseaux sont catégorisés par l'ILC (Indice Linéaire de

Consommation : volume consommé par kilomètre par jour) qui est comparé à l'ILP. Pour les réseaux urbains, les ILC sont plus élevés. Notre réseau est classifié entre rural et intermédiaire ce qui indique que le rendement présenté dans le RAD 2021 n'est pas catastrophique.

**Jean-Luc LAMAISON** précise qu'il ne compare jamais notre collectivité avec la Métropole mais uniquement avec des structures équivalentes. Celles-ci sont meilleures bien qu'elles disposent des mêmes moyens. La qualité des réseaux et la rapidité d'intervention sont des garanties de résultats.

**Monsieur le Président** souligne que Monsieur LAMAISON n'a jamais tenu ce discours avant l'année 2020.

**Jean-Luc LAMAISON** précise qu'il s'est donné une obligation de réserve jusqu'en 2020 compte-tenu de l'ancien Président qui l'a précédé à la mairie de NERIGEAN.

**Jean-Robert DEROSE** souhaite un plan d'actions de la part de la collectivité et du délégataire afin de répondre au mieux aux préoccupations et aux sollicitations des usagers.

**Philippe GIRARD** propose un réseau aérien pour limiter l'impact des réparations sur les réseaux et sur les voiries.

**Serge LAPORTE** décrit les contraintes de ce type de procédé : température réglementaire de l'eau distribuée, exposition aux UV accélérant la dégradation des matériaux, encombrement des espaces publics (sécurité des piétons, ...).

**Philippe GIRARD** indique que le polystyrène pourrait protéger ces conduites.

**Serge LAPORTE** répond que ce coffrage est utilisé prioritairement en passage de pont.

**Monsieur le Président** propose au vote ce RAD 2021.

#### **Décision :**

Le Président indique à l'Assemblée que le rapport annuel du délégataire a été transmis à la collectivité qui a pu, avec l'aide de notre assistant conseil PPS Collectivités, en examiner le contenu et apprécier la véracité des informations fournies.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à la majorité des présents ce Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2021.

VOTE - CONTRE : 2 ABSTENTION : 2 POUR : 17

**Le Comité Syndical approuve à la majorité des présents le Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2021 en eau potable.**

**Jean-Luc LAMAISON et Hervé THARAUD votent contre ce rapport.**

**Josette TRAVAILLOT et Serge PLATON s'abstiennent.**

### **AC n°021/2022 – Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2021 en assainissement collectif**

#### **Discussions et interventions :**

**Monsieur le Directeur** précise que le rapport annuel du délégataire 2021 pour le service d'assainissement collectif a été remis à la collectivité avant le 01 juin. Assisté de **Patrice LAVISSE**, l'examen de son contenu a été fait pour vérifier les prérequis réglementaires et techniques.

**Serge LAPORTE** explicite les faits marquants sur l'exercice 2021 et notamment la mise en sécurité de 30 bâches de vide, la tenue de réunions mensuelles entre la collectivité et le délégataire visant à traiter les sujets administratifs (clientèle, ...) ou techniques. Il aborde également la problématique des intempéries de janvier et de juin avec l'armoire de commande inondée du PR Anglumeau à Izon. L'exercice 2021 marque également le démarrage du déploiement de la télésurveillance (alertes, informations, ...) des bâches de vide sur IZON et VAYRES.

#### Quelques faits marquants 2021

##### Février

Mise en sécurité de 30 bâches du réseau sous vide par pose de plateformes.

##### Avril

Mise en place d'une réunion technique mensuelle.

##### Juin

Intempéries sur les mois de Janvier et Juin.  
Armoire de commande inondée du PR Anglumeau à Izon.  
Inondation de la voirie devant l'usine AEP à Moulon.

Présentation du RAO 2021 SIAEPA Arcepres



14

Les chiffres clés sont ensuite égrenés dont 71 postes de refoulement (et non 72) :

#### Les chiffres clés



Présentation du RAO 2021 SIAEPA Arcepres



15

Le contrat est un Affermage de 12 ans (01/09/2011 jusqu'au 31/08/2023) avec 2 avenants :

#### Le contrat et ses avenants

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/09/2011	31/08/2023	Affermage
Avenant n°01	01/07/2015	31/08/2023	Intégration nouveaux équipements, suppression anciens, lpa, rémunération, nouvelles clauses de révision du contrat.
Avenant n°02	01/01/2020	31/08/2023	Intégration de PR / intégration des communes de Nérigeau et Moulon / gestion de crise / nouvelles clause de révision

Présentation du RAO 2021 SIAEPA Arcepres



16

Les principales interventions techniques sont décrites :

#### Les principales interventions techniques

- ✓ curage préventif : 1970 ml (+ 112,9 %)
- ✓ curage curatif : 0 ml (0 en 2020)
- ✓ désobstructions réseau : 109 (+ 165,9 %)
- ✓ désobstructions branchements : 77 (+ 97,4 %)
- ✓ désobstructions avaloirs : 0 (0 en 2020)
- ✓ Réparations réseau : 687 (+ 22,5 %)
- ✓ Réparations branchements : 1 (- 80%)

Présentation du RMD 2021 SAEPA Arvepys



17

Le service clientèle a été beaucoup sollicité dont 19 % de réclamations :

#### Les principales statistiques clients

Statistiques clients			
Type	2020	2021	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	7 046	7 239	2,7%
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	16 128	16 571,9	2,8%

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	580 358	585 632	659 877	699 879	704 532	0,7%

Présentation du RMD 2021 SAEPA Arvepys



18

#### Les principales statistiques clients

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	524	22
Facturation	627	438
Règlement/Encasement	1 236	54
Prestation et travaux	196	-
Information	2 627	-
Technique assainissement	642	618
<b>Total</b>	<b>5 852</b>	<b>1 132</b>

Soit + 19,6 % de demandes par rapport à 2020  
Les réclamations représentent 19% des demandes

Présentation du RMD 2021 SAEPA Arvepys



19

Les principales investissements sont présentés :

## Les investissements

### Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)

Opération	2017	2018	2019	2020	2021
Renouvellement	32 286,32	54 424,9	71 709,12	98 245,71	232 852,77

STEP BIO IZON => Renouvellement-Arbre bio disque 1 : 24 K€  
 STEP IZON => Renouvellement-Dégrilleur compacteur : 13 K€  
 SOUS VIDE VAYRES BRG => Renouvellement Pompe à vide 2 : 13 k€

### Suivi pluriannuel des travaux neufs : dépenses comptabilisées (€)

Opération	2017	2018	2019	2020	2021
Travaux neufs	7 772,71	0	0	562,77	62 033,27

Dispositif de télésurveillance des bâches sous vide pour + de 300k€

Présentation du RAC 2021 SIAEPA Arveynes



21

Le CARE (Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation) est excédentaire en 2021.

## Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation

en K€	2020	2021	Écart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>2 683 325</b>	<b>2 880 535</b>	<b>1,1%</b>
Équipement des services	1 208 710	1 174 106	
Collectivités et autres organismes publics	307 510	364 511	
Travaux affiliés à l'IR excaut	121 411	128 873	
Produits accessoires	16 234	32 795	
<b>CHARGES</b>	<b>2 678 488</b>	<b>2 672 261</b>	<b>-0,2%</b>
Personnel	211 124	199 867	
Énergie électrique	179 251	181 468	
Produits de traitement	14 893	22 622	
Analyses	16 200	11 918	
Donc-habillage, matières et traitements	948 272	893 528	
Impôts locaux et taxes	29 627	19 565	
Autres dépenses d'exploitation, divers	154 648	192 998	
• électromécanique, postes et câblage	11 860	14 206	
• énergie et études	52 183	58 498	
• informatique	42 200	53 982	
• entretien	7 880	9 187	
• travaux	4 793	14 287	
Contributions des services, entretien et recherche	163 216	163 549	
Collectivités et autres organismes publics	367 810	364 511	
Charges relatives aux immobilisations	30 635	46 074	
• aux garanties de contrats de services	41 890	46 040	
Charges relatives aux investissements	77 760	78 318	
• programmes contractuels	15 695	14 259	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	30 840	2 219	
• Pontons sur ouvrages enterrés et travaux d'entretien			
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>174 837</b>	<b>218 285</b>	<b>24,8%</b>
Impôts des services accessoires	114 938	12 817	
Impôt sur les sociétés (calcul normal)	0	61 664	
<b>RÉSULTAT</b>	<b>0</b>	<b>134 484</b>	

Présentation du RAC 2021 SIAEPA Arveynes



22

Le résultat cumulé en eau potable et en assainissement collectif fait apparaître un déficit de 107 482 € en 2021 contre un déficit de 190 937 € en 2020.

**Thierry DUBREUIL** interroge SUEZ sur le type d'assainissement en place sur la commune d'IZON au regard des contraintes de nappes affleurantes et de convergence des eaux liées au bassin versant.

**Serge LAPORTE** répond que le délégataire est en charge de l'exploitation du service et non du choix du système d'assainissement. Dans ce cadre, il peut proposer des optimisations à l'image du dispositif de télésurveillance des bâches de vide. Cette technologie est adaptée au profil topographique de cette commune mais il est régulièrement impacté pour les eaux parasites sur les branchements et le réseau (535 bâches sur les 2 communes équipées). Ces eaux parasites sont générées par les mauvais raccordements des habitations et par les débordements des différents cours d'eau et fossés non entretenus.

**Joachim BOISARD** souligne l'intérêt du dispositif de télésurveillance pour bien localiser les entrées d'eaux parasites et pouvoir intervenir préventivement.

**Serge LAPORTE** confirme que la localisation des problématiques sera affinée à la bêche et non plus à la ligne de vide.

**Joachim BOISARD** déplore le déploiement tardif de ce dispositif par rapport aux événements passés et notamment les intempéries de 2021. Les premiers résultats ne pourront être exploités qu'en 2023.

**Serge LAPORTE** précise que la collectivité à demander au délégataire de mettre en place une ligne pilote visant à inspecter les branchements, les boîtes, l'état de vétusté des bâches, ...

**Bernard MERCIER LACHAPPELLE** indique que sur la commune de VAYRES, malgré les récents travaux sur la ligne 25, une bêche continue de générer des odeurs pestilentielles.

**Monsieur le Directeur** précise que des investigations vont être menées sur cette bache mais également sur le réseau d'eaux pluviales situées à proximité. La localisation précise de ces odeurs permettant d'identifier son origine. Le renforcement du réseau via les travaux sur la ligne 25 sera salvateur pour son bon fonctionnement.

**Bernard MERCIER LACHAPELLE** précise que cette bache est située en face de la Mairie de VAYRES sur un lieu de passage. En complément, il souhaite connaître les dates des tests à la fumée programmés notamment sur les secteurs de Nioton et la Résidence des Eglantiers.

**Monsieur le Directeur** indique que même sur des réseaux récents les équipements peuvent être défectueux. De plus, l'usage des récents peut être générateur de problématiques à l'image des lingettes.

**Bernard MERCIER LACHAPELLE** souhaite un retour du délégataire pour l'inspection de ces 2 baches et plus généralement avoir un suivi des demandes avec des résultats.

**Monsieur le Directeur** confirme que ce souhait de communication et d'information est clairement une priorité à mettre en place par le délégataire.

**Monsieur le Président** propose au vote ce RAD 2021.

### **Décision :**

Le Président indique à l'Assemblée que le rapport annuel du délégataire a été transmis à la collectivité qui a pu, avec l'aide de notre assistant conseil PPS Collectivités, en examiner le contenu et apprécier la véracité des informations fournies.

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des présents ce Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2021.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 21

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité des présents le Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2021 en assainissement collectif.**

### **Observation :**

**Hervé THARAUD** quitte l'Assemblée et il ne participera pas aux votes des prochaines délibérations.

## **Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2021**

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport intégrant la note d'information 2021 produite par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet de délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes et aux communautés adhérentes pour être présenté à leur conseil dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

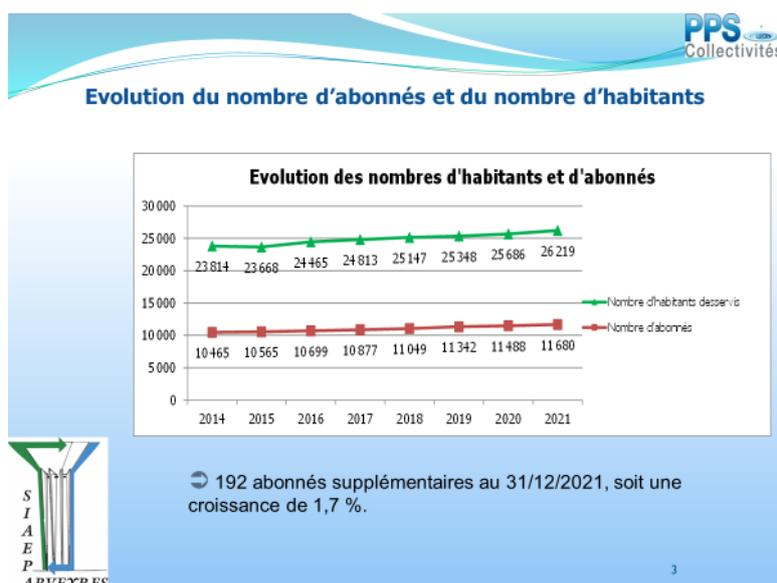
Ce rapport doit être public et permet d'informer les usagers de ce service.

## AEP n°023/2022 – Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2021 en eau potable

### Discussions et interventions :

**Patrice LAVISSE** présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2021 gérée en Régie Intéressée de 9 ans (01/01/2018 jusqu'au 31/12/2026).

L'évolution du nombre d'habitants et du nombre d'abonnés montre une croissance de 1,7 % avec une progression sur 17 communes.



**PPS**  
Collectivités

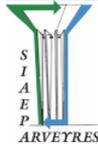
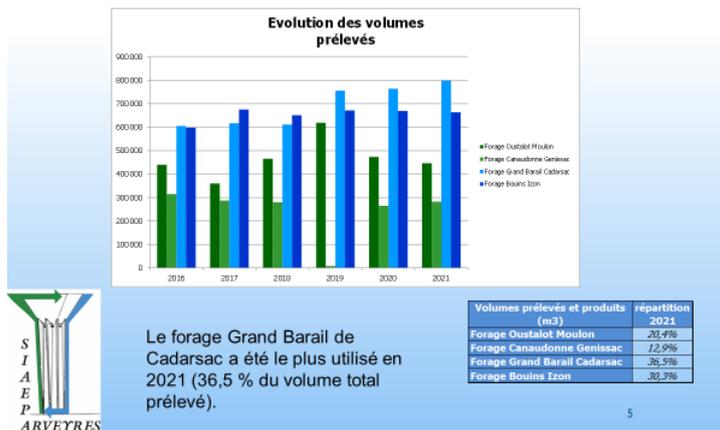
### Répartition des abonnés par commune

Commune	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020	répartition en 2021 par commune
Arveyres	950	954	950	957	988	1005	1,7%	8,6%
Baron	439	443	443	475	482	501	3,9%	4,3%
Cadarsac	149	149	146	146	146	147	0,7%	1,3%
Camiac et St Denis	159	159	158	159	162	164	1,2%	1,4%
Croignon				1	0	1		0,0%
Daignac	217	216	218	214	218	222	1,0%	1,9%
Dardenac	50	50	51	52	52	53	1,0%	0,5%
Espiet	298	303	309	314	319	320	0,3%	2,7%
Genissac	823	835	838	858	858	890	3,7%	7,6%
Grezilac	381	388	386	392	393	393	0,0%	3,4%
Guillac	85	86	83	84	83	88	6,0%	0,8%
Izon	2 302	2 367	2 439	2 549	2 601	2 619	0,7%	22,4%
Lugaignac	192	190	192	197	198	200	1,0%	1,7%
Moulon	494	495	502	500	519	527	1,5%	4,5%
Nerigean	395	398	402	402	403	411	2,0%	3,5%
St Germain du Puch	980	1 001	1 016	1 045	1 049	1 057	0,8%	9,0%
St Quentin de Baron	940	958	975	998	1 021	1 045	2,4%	8,9%
Tizac de Curton	149	152	152	155	156	164	5,1%	1,4%
Vayres	1 696	1 733	1 789	1 844	1 840	1 873	1,8%	16,0%
<b>Total</b>	<b>10 699</b>	<b>10 877</b>	<b>11 049</b>	<b>11 342</b>	<b>11 488</b>	<b>11 680</b>	<b>1,7%</b>	<b>100,0%</b>

4

L'évolution des volumes prélevés fait apparaître que le forage de Grand Barrail à CADARSAC est le plus utilisé.

### Evolution des volumes prélevés



L'évolution des volumes consommés ont beaucoup augmenté par rapport à 2020 : + 5,8 %. Il est à noter que les volumes de service (nettoyage des réservoirs, purges, essais de poteaux incendie, ...) ont connu une hausse importante. Les volumes consommés autorisés ont augmenté de 6,0 %.

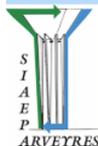
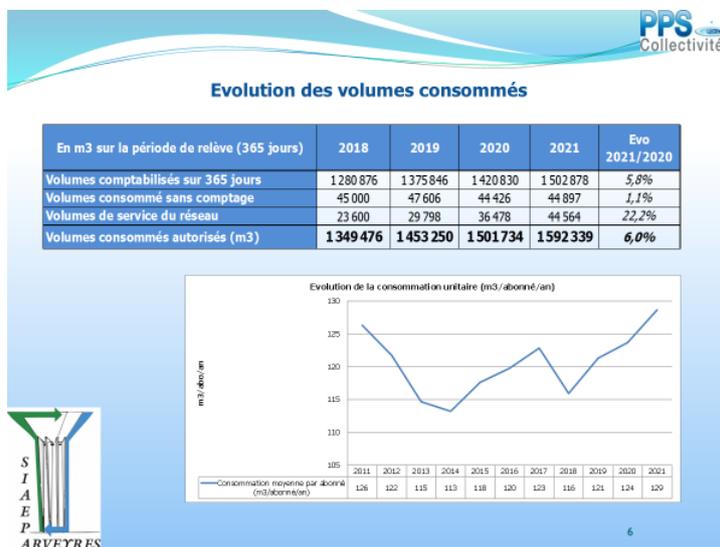
**Joachim BOISARD** souhaite connaître les usages des volumes sans comptage.

**Patrice LAVISSE** s'appuie sur le RAD pour indiquer qu'il s'agit des compteurs bloqués, des compteurs de chantier, ...

**Joachim BOISARD** demande si les compteurs non vus en fond parti.

**Serge LAPORTE** précise que non.

L'évolution de la consommation unitaire augmente depuis 2018 pour atteindre 129 m<sup>3</sup>/abonné/an en 2021 (valeur proche de l'année 2012).

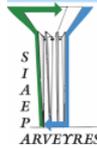


L'évolution de linéaire de conduites montre une augmentation de 0,59 % avec une majorité du réseau en PVC (82,3 %) suivi par la FONTE (16,9 %).

### Evolution du linéaire de conduites

Année	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020
linéaire de réseau (km)	449,3	452,7	454,8	456,4	459,1	<b>0,59%</b>
Evolution N/N-1	0,0%	0,8%	0,5%	0,4%	0,6%	

Fonte	16,9%
Inconnu	0,1%
PVC	82,3%
PE	0,7%



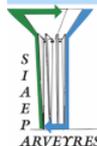
7

La facture 120 m<sup>3</sup> diminue en 2021 de 2,4 % (6 €) du fait de la baisse de la redevance pour la préservation des ressources de l'Agence de l'Eau. Le prix moyen est de 2,043 €/m<sup>3</sup>. Ce prix moyen est plutôt dans la fourchette basse par rapport aux collectivités de taille comparable.

### Evolution de la facture 120 m3

Facture 120 m3	Qté	PU au 1/1/2021	PU au 1/1/2022	Montant au 1/1/2021	Montant au 1/1/2022	Evolution
<b>Part collectivité</b>						
Part fixe : Abonnement (€HT/an)	1	32,00	32,00	32,00	32,00	0,0%
Part proportionnelle - Consommation (€HT/m3)	120	1,25	1,25	150,00	150,00	0,0%
<b>Redevances et taxes</b>						
Préservation des ressources en eau (€HT/m3)	120	0,1380	0,0900	16,56	10,80	-34,8%
Lutte contre la pollution (€HT/m3)	120	0,3300	0,3300	39,60	39,60	0,0%
<b>Total en €HT</b>				<b>238,16</b>	<b>232,40</b>	<b>-2,4%</b>
<b>TVA</b>				<b>13,10</b>	<b>12,78</b>	<b>-2,4%</b>
<b>Total en €TTC</b>				<b>251,26</b>	<b>245,18</b>	<b>-2,4%</b>
<b>Soit Prix moyen en €/m3</b>				<b>2,094</b>	<b>2,043</b>	<b>-2,4%</b>

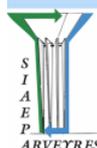
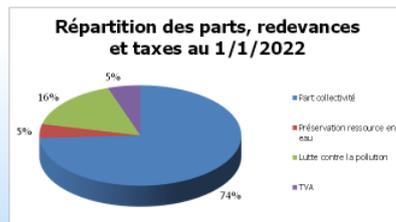
La facture 120 m<sup>3</sup> a baissé de 2,4 % entre le 1/1/2021 et le 1/1/2022 du fait de la baisse de la redevance préservation des ressources de l'Agence de l'Eau.



8

La répartition des parts montre que les trois quarts de la facture est perçue pour la collectivité (il n'y a pas de part délégataire en régie intéressée). La répartition entre la part fixe et part proportionnelle est de 14% / 86%.

### Répartition de la facture 120 m3 au 01/01/2022



9

Les recettes de la collectivité ont augmenté de 1,6 % soit 2 109 789 € en 2021 exclusivement due à l'évolution des volumes.

Les recettes de l'exploitant ont augmenté de 1,3 % soit 1 082 301 € en 2021 principalement grâce aux travaux attribués à titre exclusif.

**PPS**  
Collectivités

### Evolution des recettes

Recettes de la collectivité				
	2019	2020	2021	variation 2021/2020
Recettes de vente d'eau				
Recettes vente d'eau domestiques	1 862 695	2 076 875	2 109 789	1,6%
dont abonnements				
Régularisations des ventes d'eau (+/-)				
<b>Total recettes collectivité</b>	<b>1 862 695</b>	<b>2 076 875</b>	<b>2 109 789</b>	<b>1,6%</b>
Recettes de l'exploitant				
	2019	2020	2021	variation 2021/2020
Exploitation du service				
Partie fixe facturée	714 786	739 324	737 964	-0,2%
Total recettes de vente d'eau	714 786	739 324	737 964	-0,2%
Autres recettes				
Travaux attribués à titre exclusif	206 057	212 204	266 418	25,5%
Facturation et recouvrement de la redevance	7 278	24 177	8 049	-66,7%
Autres produits accessoires	75 693	92 212	69 870	-24,2%
<b>Total des recettes exploitant</b>	<b>1 003 814</b>	<b>1 067 917</b>	<b>1 082 301</b>	<b>1,3%</b>

10

**Patrice LAVISSE** présente les indicateurs de performance : qualité de l'eau, performance du réseau et taux de renouvellement du réseau.

L'eau est d'excellente qualité avec des bilans microbiologiques et physico-chimiques conformes à 100 % sur l'année 2021.

**PPS**  
Collectivités

### Résultats du contrôle réglementaire

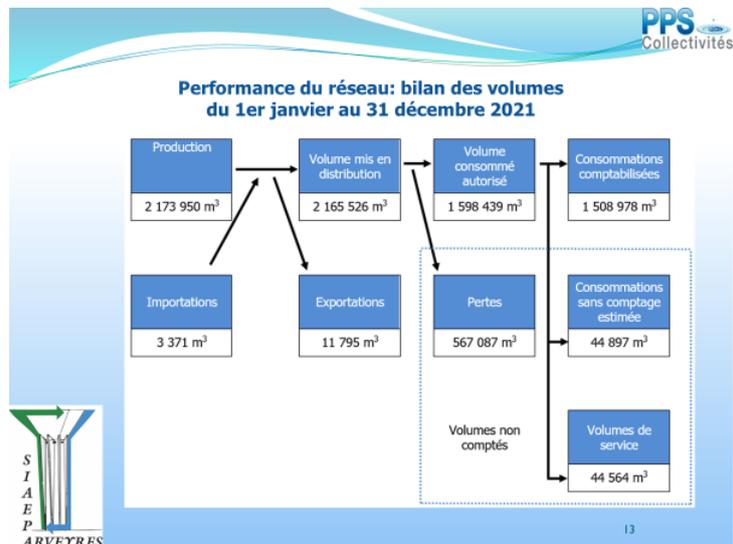
Analyses	2018	2019	2020	2021	Variation
<b>1- Microbiologie</b>					
nombre de prélèvements réalisés	60	60	54	56	3,7%
nombre de prélèvements non-conformes	0	0	0	0	
<b>2- Paramètres physico-chimiques</b>					
nombre de prélèvements réalisés	21	21	17	20	17,6%
nombre de prélèvements non-conformes	0	0	0	0	

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour :

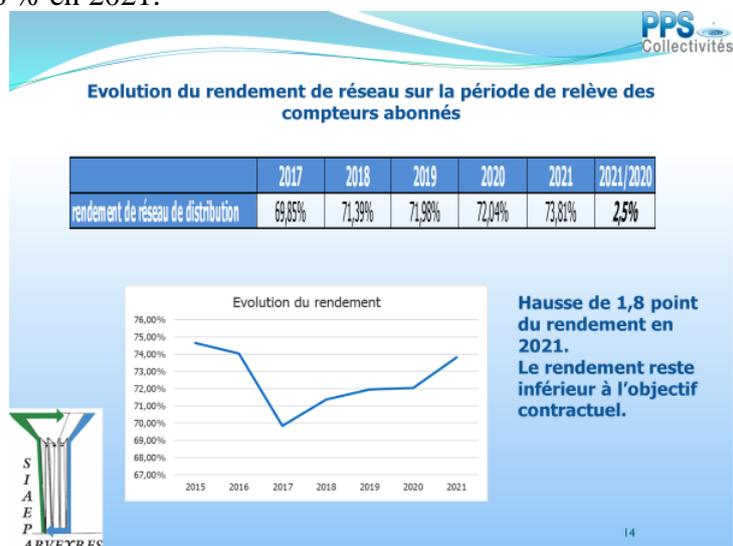
Analyses	2018	2019	2020	2021	Variation
Taux de conformité - Microbiologie (P101.1)	100%	100%	100%	100%	0%
Taux de conformité - Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%	100%	100%	0%

12

Le bilan des volumes fait apparaître un volume de pertes important de 567 087 m<sup>3</sup> résultant de la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés.

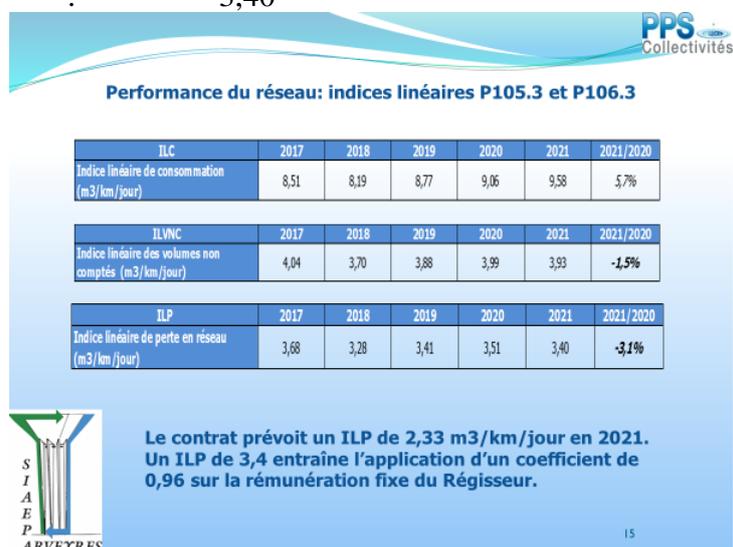


Le rendement est inférieur aux exigences contractuelles tout en ayant progressé de 1,8 point pour atteindre 73,8 % en 2021.

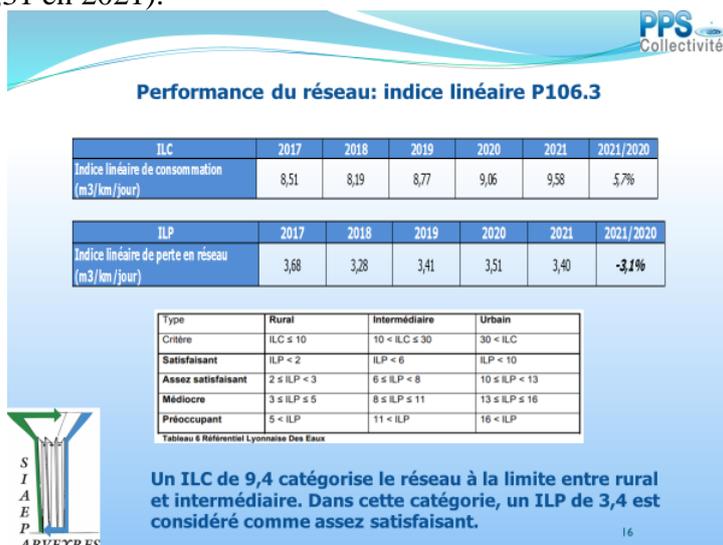


Les indices linéaires pour 2021 sont les suivants :

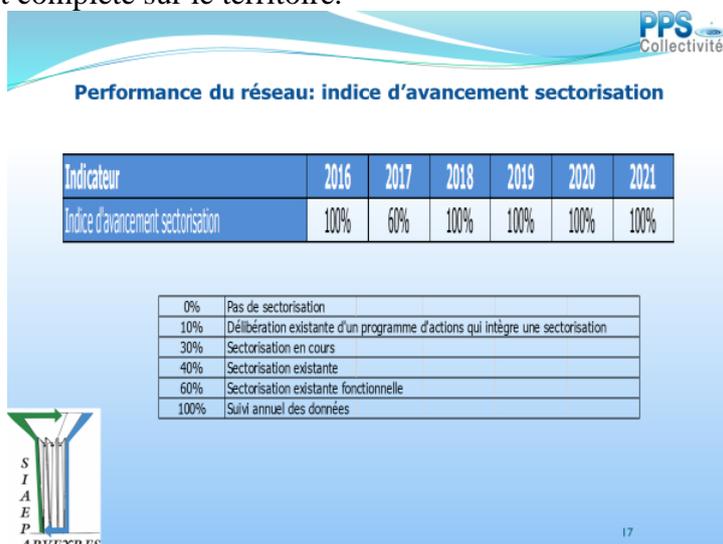
- ILC : 9,58
- ILVNC : 3,93
- ILP : 3,40



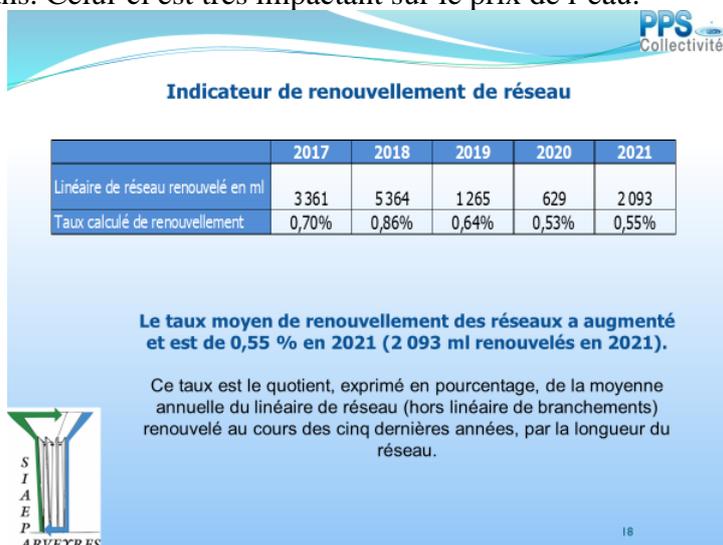
L'ILC classe notre collectivité à la frontière du « rural » et de l'« intermédiaire » considérant l'ILP de 3,4 situé entre médiocre et satisfaisant. Pour rappel, l'objectif de fin de contrat pour l'ILP est de 1,8 (2,31 en 2021).



La sectorisation est complétée sur le territoire.



Le taux moyen de renouvellement de réseau est de 0,55 % soit un changement complet des conduites en 200 ans. Celui-ci est très impactant sur le prix de l'eau.



Les travaux engagés en 2021 et projetés en 2022 sont décrits ci-après :

### Travaux engagés en 2021



Eau potable		Montant et nature des travaux engagés par la collectivité
Libellé		CA 2021
OP 100 - Fonds libres - Toutes communes - Divers travaux		263 353,00 €
OP 24 - Gèzezac - Réfection Forage Canaudonne		9 038,32 €
OP 39 - Toutes communes - Sectarisation troisième phase		- €
OP 40 - Toutes communes - Réduction de fuites		- €
OP 43 - Nézières - Réfection Château d'Eau		- €
OP 44 - Grézillac - Réfection Réservoir		- €
OP 45 - Izon - Réfection Réservoir		- €
OP 46 - Gèzezac - Réseau RD 18		- €
OP 50 - Arveyres - Rue du Parlement		- €
OP 51 - Izon - Uchamps		60 445,88 €
OP 52 - Cadarnac - Nouvelles ressources		- €
OP 54 - Schéma d'eau potable		- €
OP 55 - Baron - Route de Lancheval		56 392,92 €
OP 57 - Arveyres - Giratoire RD 2089		7 400,00 €
OP 58 - Saint Quentin de Baron - Château de Sours		123 887,69 €
OP 59 - Saint Germain du Puch - LD Nézières		- €
OP 60 - Gèzezac - Route de Moulon		- €
OP 62 - Baron - Lot Les Chênes Verts		80 793,22 €
OP 63 - Dagnac - LD Curten		- €
OP 65 - Grézillac - Pont de Lisandre		- €
OP 66 - Guillac - LD Carret		- €
OP 67 - Schéma d'alimentation en eau potable		- €
OP 68 - Téléreuvé		- €
OP 69 - Gèzezac - LD Moulon du Sud		328 812,88 €
OP 70 - Saint Germain du Puch - Route de Créon I		178 260,00 €
OP 71 - Vayres - Chemin des Tuilleries		65 251,71 €
		<b>1 214 135,08 €</b>

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	0
Réseaux	0
Branchements	13 968,55
Compteurs	4 025,8
<b>Total</b>	<b>17 994,35</b>

19

### Projets de travaux



Projets à l'étude 2022 :  
**2 557 k€**

Eau potable	Projets à l'étude et programme pluriannuel de travaux		
	Libellé	Propositions Nouvelles	MP 2022 - Finalité
		BAR	MP 2022 - Finalité
2233 - Construction Bâtiment Syndical	- €	0 €	- €
OP 100 - Fonds libres - Toutes communes - Divers travaux	210 000,00 €	90 000,00 €	300 000,00 €
OP 24 - Gèzezac - Réfection Ouvrage	- €	- €	- €
OP 39 - Toutes communes - Sectarisation troisième phase	- €	- €	- €
OP 40 - Toutes communes - Réduction de fuites	- €	- €	- €
OP 43 - Nézières - Réfection Château d'Eau	300 000,00 €	- €	- €
OP 44 - Grézillac - Réfection Réservoir	- €	- €	- €
OP 45 - Izon - Réfection Réservoir	- €	- €	- €
OP 46 - Gèzezac - Réseau RD 18	- €	- €	- €
OP 51 - Izon - Uchamps	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
OP 52 - Cadarnac - Nouvelles ressources	770 000,00 €	- €	- €
OP 55 - Baron - Route de Lancheval	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
OP 57 - Arveyres - Giratoire RD 2089	- €	554,52 €	554,52 €
OP 58 - Saint Quentin de Baron - Château de Sours	- €	- €	- €
OP 59 - Saint Germain du Puch - LD Nézières	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
OP 60 - Gèzezac - Route de Moulon	560 000,00 €	90 000,00 €	650 000,00 €
OP 62 - Baron - Lot Les Chênes Verts	40 000,00 €	200 000,00 €	240 000,00 €
OP 63 - Dagnac - LD Curten	- €	- €	- €
OP 64 - Grézillac - Giratoire RD 18 / RD 936	- €	- €	- €
OP 65 - Guillac - Pont de Lisandre	235 000,00 €	15 000,00 €	250 000,00 €
OP 66 - Guillac - LD Carret	- €	130 000,00 €	130 000,00 €
OP 67 - Diagnostic AEP	20 000,00 €	80 000,00 €	100 000,00 €
OP 68 - Téléreuvé	230 000,00 €	- €	230 000,00 €
OP 69 - Gèzezac - LD Moulon du Sud	- €	39 687,00 €	39 687,00 €
OP 70 - Saint Germain du Puch - Route de Créon I	- €	6 000,00 €	6 000,00 €
OP 71 - Vayres - Chemin des Tuilleries	- €	- €	- €
OP 72 - Expat - LD Valère	85 000,00 €	- €	- €
OP 73 - Gèzezac - Sédimentation Léo Chiron	90 000,00 €	- €	90 000,00 €
OP 74 - Izon - Avenue d'Izon	375 000,00 €	- €	375 000,00 €
OP 75 - Vayres - Château la Ferme	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
OP 76 - Izon - 26 la Lande	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 846 000,00 €</b>	<b>666 241,52 €</b>	<b>2 557 241,52 €</b>

20

La dette est en légère diminution par rapport aux années précédentes.



Le taux d'impayés de 3,82 % est très élevé et peut s'expliquer par la loi Brottes qui interdit la fermeture des branchements.

**PPS**  
Collectivités

### Actions de solidarité

Dégrèvements	2018	2019	2020	2021	variation
Nombre de demandes acceptées	82	64	163	154	-5,5%
Volumes dégrévés en m3	44 696	76 018	91 376	87 635	-4,1%
Volume moyen par dégrèvement en m3	545	1 188	561	569	1,5%
Volumes consommés (période de relève)	1 280 876	1 375 846	1 420 830	1 502 878	5,8%
En % des volumes consommés	3,5%	5,5%	6,4%	5,8%	-9,3%

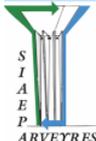
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation
Montant des abandons de créances HT au titre du FSL	591,00 €	350,72 €	218,35 €	606,82 €	824,72 €	447,27 €	-46%

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation
Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	18	24	21	60	36	28	-22%

Le montant des abandons de créances en 2021, s'élève à 447,27 €.

22



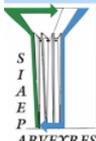
**PPS**  
Collectivités

### Taux impayés

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evo 2021/2020
Taux d'impayés	ND	1,87%	ND	2,15%	2,72%	3,82%	40,44%
Montant des Impayés TTC au 31/12/N	ND	ND	ND	ND	ND	106 020 €	
CA TTC hors travaux de l'année N-1	ND	ND	ND	ND	ND	2 777 874 €	
Créances irrécouvrables (€)	32 619 €	18 940 €	756 €	9 082 €	8 136 €	52 967 €	551,02%
Montant des créances hors travaux supérieures à 6 mois (€ TTC)	102 981 €	158 908 €	110 415 €	53 914 €	121 428 €	230 105 €	89,50%
Taux de créances irrécouvrables		0,85%	0,03%	0,33%	0,31%	1,91%	516,13%

SUEZ n'avait pas précisé le taux d'impayés en 2018. Le taux d'impayés augmente depuis 2017. Il a de nouveau augmenté en 2021. Il est de 3,82 %.

23



**Jean-Luc LAMAISON** annonce une perte d'eau annuelle de 50 m<sup>3</sup> par habitation. C'est un volume très important, forcément insatisfaisant qui dirige mon vote contre ce RPQS. De plus, en écho aux futurs investissements nécessaires, il serait pertinent de travailler sur le prix de l'eau. La ville de LIBOURNE a mis en place une politique tarifaire réfléchie en 2010 en intégrant une dimension sociale.

**Monsieur le Président** indique que le tarif de l'eau a évolué cette année.

**Jean-Luc LAMAISON** répond qu'il ne s'agit pas d'une politique tarifaire pour autant.

**Patrice LAVISSE** indique que la politique tarifaire se met en place sur de nombreux territoires.

**Jean-Luc LAMAISON** souligne que le prix de l'eau doit être lié aux rapports d'activités pour répondre aux besoins identifiés. Cette mesure impopulaire est indispensable pour financer les investissements nécessaires.

**Joachim BOISARD** repose la question sur les volumes sans comptage.

**Serge LAPORTE** répond qu'il s'agit des essais sur les poteaux et bouches d'incendie, les incendies de forêt – de bâtiment, vols d'eau, arrosage public, bouche de lavage sans compteur, desserte non autorisées des aires des gens du voyage. L'eau potable est utilisée pour la défense incendie nécessitant de dimensionner les réseaux en fonction.

**Joachim BOISARD** indique qu'il n'est pas pour l'augmentation de la facture d'eau au vu notamment des difficultés actuelles de pouvoir d'achat mais plutôt de traquer les volumes non

facturés (compteurs non vus, ...). Ces recettes supplémentaires serviront à investir plus massivement.

**Monsieur le Directeur** confirme que toute action permettant de facturer l'ensemble des volumes sera intéressante.

**Monsieur le Président** propose au vote ce RPQS 2021.

#### **Décision :**

Le Président indique que le Cabinet Conseil PPS Collectivités, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services pour l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à la majorité des présents ce Rapport Prix et la Qualité du Service pour l'année 2021.

VOTE - CONTRE : 1 ABSTENTION : 0 POUR : 19

**Le Comité Syndical approuve à la majorité des présents le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) pour l'année 2021 en eau potable.**

**Jean-Luc LAMAISON vote contre ce rapport.**

#### **Observation :**

**Catherine VIANDON** quitte l'Assemblée et elle ne participera pas aux votes des prochaines délibérations.

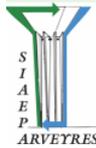
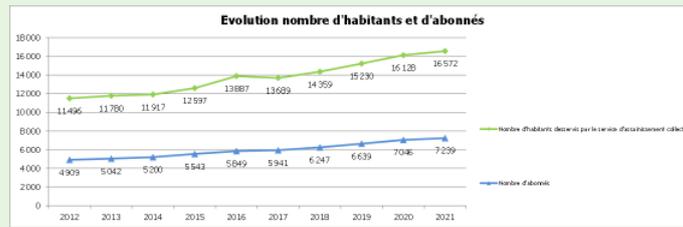
### **AC n°022/2022 – Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2020 en assainissement collectif**

#### **Discussions et interventions :**

**Patrice LAVISSE** présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2021 gérée en Affermage de 12 ans (01/09/2011 jusqu'au 31/08/2023).

L'évolution du nombre d'habitants et du nombre d'abonnés (plus 193) montre une croissance de 2,7 %.

### Evolution du nombre d'usagers et du nombre d'habitants

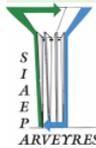


•193 abonnés supplémentaires au 31/12/2021, soit une croissance de 2,7 % en un an.

3

### Evolution du nombre d'usagers

Nombre d'usagers par commune	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020	Répartition 2021 des usagers
Arveyres	626	625	631	684	713	713	717	729	764	788	3,1%	10,9%
Baron									31	63	103,2%	0,9%
Cadarsac	64	64	64	68	70	72	71	71	73	74	1,4%	1,0%
Génissac	428	446	447	482	501	506	511	520	539	567	5,2%	7,8%
Izon	1 601	1 631	1 698	1 881	1 969	2 009	2 185	2 364	2 408	2 432	1,0%	33,6%
Lugaigac	26	27	29	28	29	28	30	32	39	41	5,1%	0,6%
Moulon									225	235	4,4%	3,2%
Nérigean									16	19	18,8%	0,3%
St Germain du Puch	555	572	589	600	616	622	647	666	676	686	1,5%	9,5%
St Quentin de Baron	530	577	601	657	735	737	782	821	846	871	3,0%	12,0%
Vayres	1 079	1 100	1 141	1 143	1 216	1 254	1 304	1 436	1 429	1 463	2,4%	20,2%
<b>Total</b>	<b>4 909</b>	<b>5 042</b>	<b>5 200</b>	<b>5 543</b>	<b>5 849</b>	<b>5 941</b>	<b>6 247</b>	<b>6 639</b>	<b>7 046</b>	<b>7 239</b>	<b>2,7%</b>	<b>100,0%</b>
Evolution N/N-1	2,1%	2,7%	3,1%	6,6%	5,5%	1,6%	5,2%	6,3%	6,1%	2,7%		



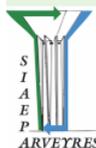
Augmentation de 2,7 % du nombre d'usagers entre 2020 et 2021.

4

L'évolution des volumes collectés ont diminué de 1,6 % sur le dernier exercice notamment du fait de la diminution de la pluviométrie de 15 %.

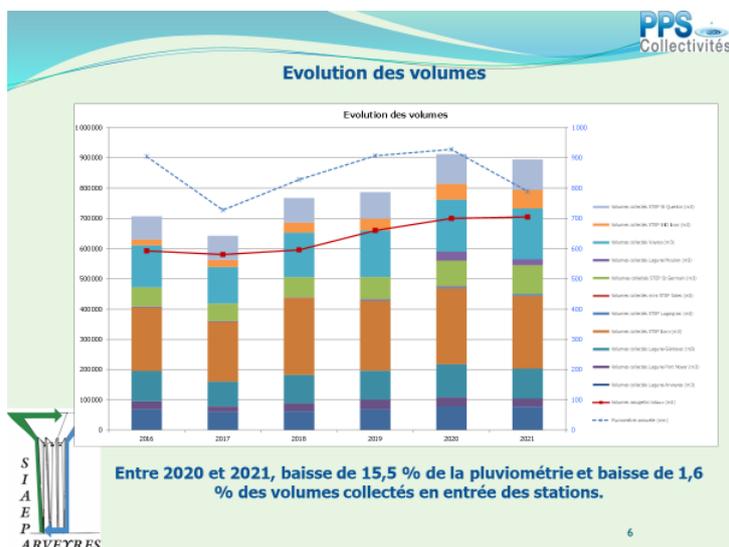
### Evolution des volumes collectés en entrée de stations

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020
<b>Volumes assujettis totaux (m3)</b>	<b>592 550</b>	<b>580 358</b>	<b>595 632</b>	<b>659 877</b>	<b>699 879</b>	<b>704 532</b>	<b>0,7%</b>
<b>Pluviométrie annuelle (mm)</b>	<b>904</b>	<b>727</b>	<b>828</b>	<b>907</b>	<b>928</b>	<b>789</b>	<b>-15,0%</b>
Volumes collectés Lagune Arveyres (m3)	69 827	59 778	62 620	69 582	78 886	77 540	-1,7%
Volumes collectés Lagune Port Noyer (m3)	25 266	18 477	26 712	31 172	29 730	26 693	-10,2%
Volumes collectés Lagune Génissac (m3)	100 489	81 992	93 779	95 642	109 135	99 451	-8,9%
Volumes collectés STEP Izon (m3)	208 813	196 549	252 098	231 690	250 860	240 749	-4,0%
Volumes collectés STEP BIO Izon (m3)	19 633	23 183	33 050	38 658	52 346	61 662	17,8%
Volumes collectés STEP Lugaigac (m3)	1 094	1 138	795	4 177	5 463	4 972	-9,0%
Volumes collectés mini STEP Sales (m3)	2 457	2 845	2 255	1 514	2 143		-100,0%
Volumes collectés STEP St Germain (m3)	64 098	57 702	67 512	72 700	83 983	95 416	13,6%
Volumes collectés Lagune Moulon (m3)					29 704	19 491	-34,4%
Volumes collectés STEP Nérigean (m3)					1 390	4 380	215,1%
Volumes collectés STEP St Quentin (m3)	76 750	79 909	81 480	87 666	98 033	100 602	2,6%
Volumes collectés Vayres (m3)	138 485	120 949	147 242	153 774	172 219	167 958	-2,5%
<b>Volumes collectés totaux (m3)</b>	<b>706 912</b>	<b>642 522</b>	<b>767 543</b>	<b>786 575</b>	<b>913 892</b>	<b>898 914</b>	<b>-1,6%</b>

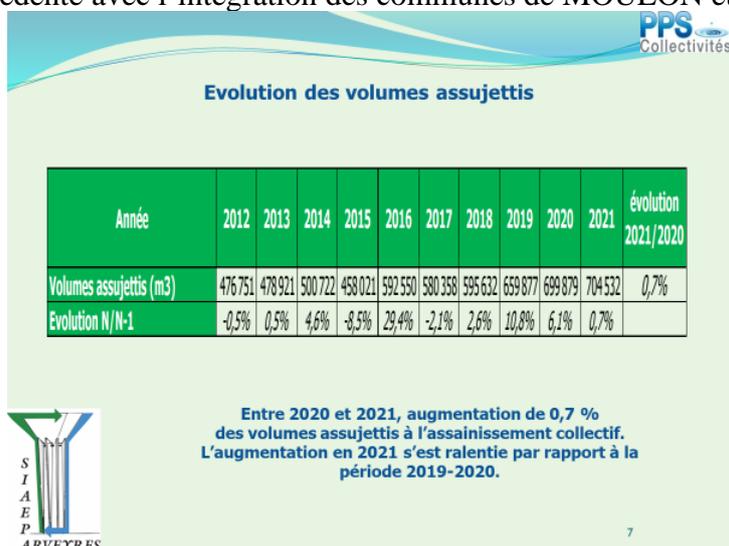


Augmentation de 0,7 % des volumes assujettis et baisses des volumes collectés de 1,6 % et de la pluviométrie de 15 % entre 2020 et 2021 (pas de volumes collectés mesurés à la STEP Sales en 2021)

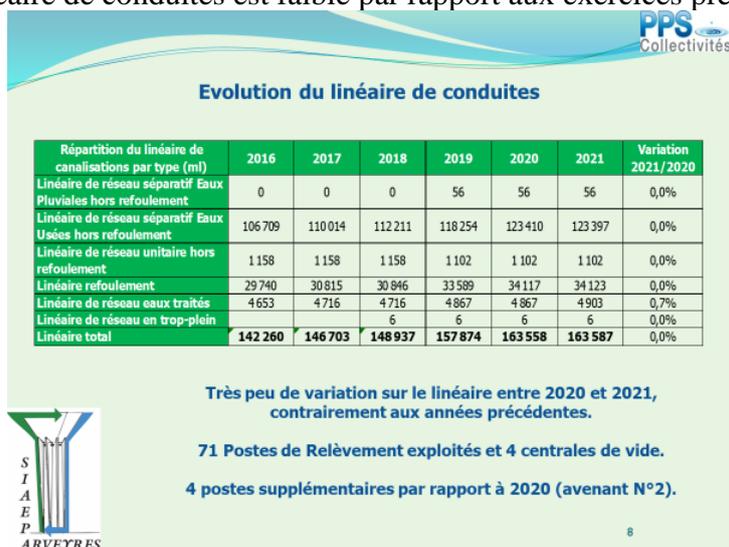
5



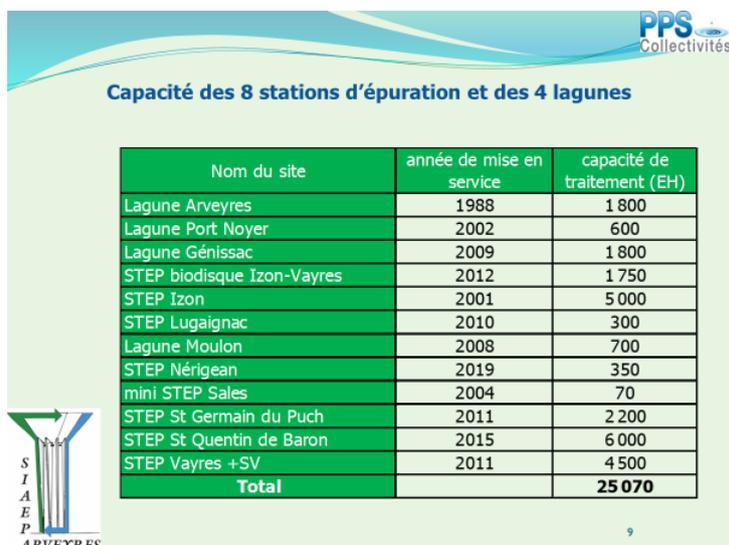
L'évolution des volumes assujettis montre une augmentation de 0,7 % qui est plus faible que sur la période précédente avec l'intégration des communes de MOULON et de NERIGEAN.



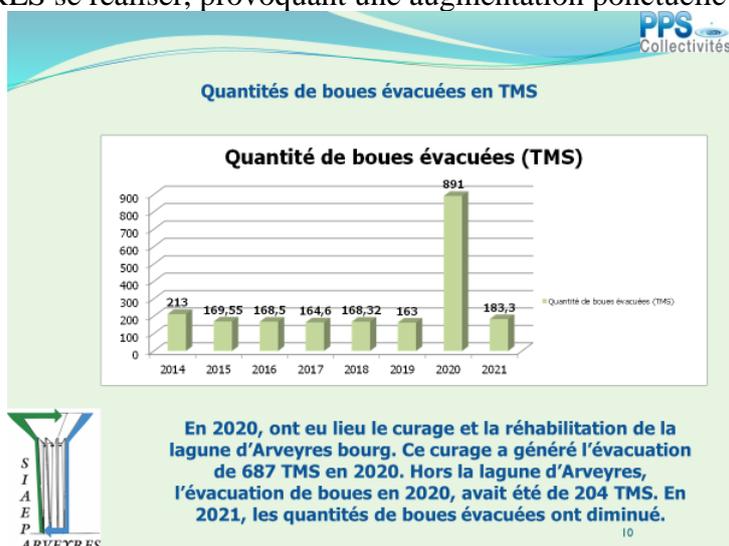
L'évolution de linéaire de conduites est faible par rapport aux exercices précédents.



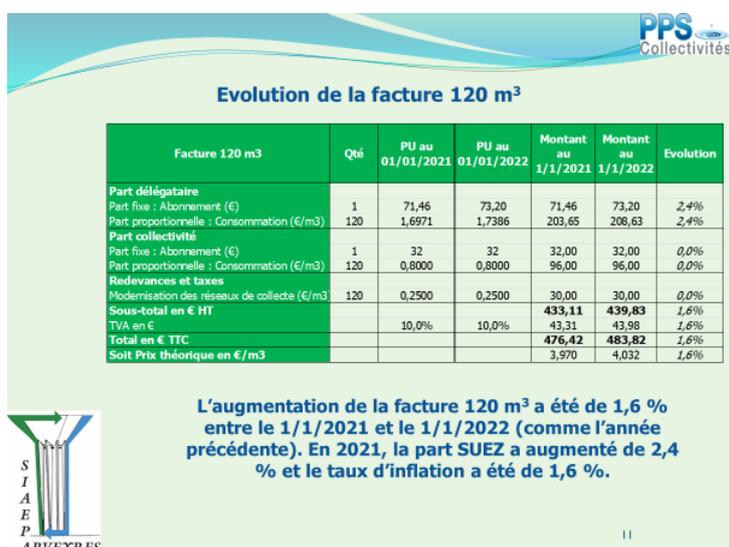
La capacité totale des équipements d'épuration est de 25 070 EH.



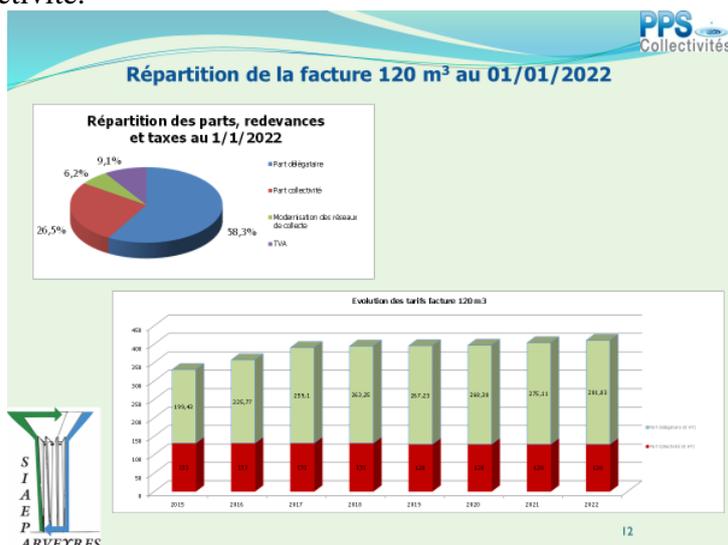
Les quantités de boues évacuées sont stables sauf en 2020 qui a vu le curage du Lagunage du Bourg d'ARVEYRES se réaliser, provoquant une augmentation ponctuelle des volumes.



La facture 120 m<sup>3</sup> augmente en 2021 de 2,4 % (7 €) pour une inflation de 1,6 %. Seule la part délégataire a évolué du fait de la revalorisation annuelle contractualisée par la formule de révision.



La répartition des parts montre que 58 % de la facture est perçue pour le délégataire contre 26 % pour la collectivité.



Les recettes de la collectivité ont baissé de 4,2 % soit 868 486 € en 2021 principalement due à la diminution de la prime épuration.

Les recettes de l'exploitant ont augmenté de 2,1 % soit 1 925 714 € en 2021.

**PPS**  
Collectivités

### Evolution des recettes

Recettes de la collectivité			
	2020	2021	variation 2021/2020
<b>Recettes liées à la facturation des abonnés</b>			
Redevances Eaux usées domestiques	967 920	964 820	-0,3%
dont redevance modernisation réseaux	173 859	173 354	-0,3%
dont facturation eaux usées	794 061	791 466	-0,3%
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>967 920</b>	<b>964 820</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Autres recettes</b>			
Primes pour épuration	112 722	77 020	-31,7%
<b>Recettes collectivité</b>	<b>906 783</b>	<b>868 486</b>	<b>-4,2%</b>
<b>Recettes Agence de l'Eau</b>	<b>173 859</b>	<b>173 354</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Recettes de l'exploitant</b>			
<b>Recettes liées à la facturation des abonnés</b>			
Redevances eaux usées domestiques	1 708 770	1 774 135	3,6%
dont abonnements	528 178	545 840	3,3%
dont partie proportionnelle	1 175 304	1 211 788	3,1%
dont variation de la part estimée	5 288	16 507	
<b>Autres recettes</b>			
Travaux attribués à titre exclusif	121 411	128 873	6,1%
Autres produits accessoires	55 224	22 706	-58,9%
<b>Total des recettes exploitant</b>	<b>1 885 405</b>	<b>1 925 714</b>	<b>2,1%</b>

13

**Patrice LAVISSE** présente les indicateurs de performance : taux de desserte, connaissance et gestion patrimoniale du réseau, qualité du rejet et conformité des boues.

**PPS**  
Collectivités

### Indicateurs de performance

Le nombre d'abonnés potentiels s'élève à **9 444**,  
soit un taux de desserte de l'assainissement collectif de 77 %.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	Barème	Points obtenus en 2020	Points obtenus en 2021	Variation
Valeur de l'indicateur	120	85	85	0%

Les rejets mesurés au vu des bilans réalisés en 2021, sont conformes à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, sauf pour la lagune d'Arveyres Bourg (1 mesure MES) et pour la station de St-Quentin-de-Baron (1 mesure phosphore). En 2021, il n'y a pas eu de mesure sur les rejets issus de la lagune de Moulon.

Indicateur P206.3	2017	2018	2019	2020	2021	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%	0%

15

Les travaux engagés en 2021 et projetés en 2022 sont décrits ci-après :

### Travaux engagés en 2021

Assainissement	Montants 2021 et nature des travaux engagés par la collectivité
OP 1000 - Arveyres : Fonds libres	42 186,13 €
OP 1002 - Arveyres : Réhabilitation Lagunage Bourg et réseau Sambosse	23 931,21 €
OP 1003 - Arveyres : Poste de relevage Port du Noyer	101 400,00 €
OP 1004 - Arveyres : Diagnostic réseau assainissement	- €
OP 1005 - Arveyres : Giratoire RD 1089	3 600,00 €
OP 1006 - Arveyres : Réhabilitation Lagunage Port du Noyer	- €
OP 1100 - Gèniassac : Fonds libres	19 746,00 €
OP 1104 - Gèniassac : Réseau réhabilitation	5 301,60 €
OP 1200 - Izon : Fonds libres	57 488,69 €
OP 1208 - Izon : Collecte Uchamp	161 219,16 €
OP 1209 - Izon : Optimisation STE P IZON	13 461,60 €
OP 1210 - Izon : Les vignes d'Enna - Opération Immobilière	- €
OP 1212 - Izon : Diagnostic réseau assainissement	- €
OP 1215 - Izon : Réhabilitation centrale de vide du Bourg	- €
OP 1216 - Izon : Angède	- €
OP 1217 - Izon : Avenue d'Izon	- €
OP 1300 - Saint Germain du Puch : Fonds libres	17 120,88 €
OP 1304 - Saint Germain du Puch : Collecte Sales	- €
OP 1306 - Saint Germain du Puch : LD Marcellac	- €
OP 1307 - Saint Germain du Puch : PR Beupied et Le Comte	173 506,90 €
OP 1400 - Vayres : Fonds libres	42 990,86 €
OP 1409 - Vayres : Réseau Rue de la Pompe	41 584,32 €
OP 1407 - Vayres : Résidence Inter-générationnelle	149 895,17 €
OP 1409 - Vayres : Lot Le Clos de Ségransan	37 936,73 €
OP 1500 - Nérigeon : Fonds libres	781,19 €
OP 1600 - Moulon : Fonds libres	- €
OP 1601 - Moulon : Réhabilitation Lagunage	- €
OP 1602 - Moulon : PR Moulon de Bataart	- €
OP 1700 - Saint Quentin de Baron : Fonds libres	25 341,80 €
OP 1706 - Saint Quentin de Baron / Baron : L'archevêché	41 321,58 €
OP 1707 - Saint Quentin de Baron / Baron : Routes de Luchey et de Fonteloop	- €
OP 1800 - Toutes communes : Schéma directeurs	- €
OP 1801 - Diagnostic permanent - Arveyres Izon St Germain du Puch St Quentin de Baron	- €
OP 2800 - Cadarsac : Fonds libres	20 007,37 €
OP 2801 - Cadarsac : Réseau Mangot	- €
OP 2802 - Cadarsac : Réseau Réhabilitation	47 676,00 €
OP 3000 - Lugagnac : Fonds libres	2 134,75 €
OP 3001 - Lugagnac : Réseau Le Pery	- €
	<b>1 022 592,02 €</b>

Collectivité : 1 022 592 € de travaux  
Délétaire : 314 886 € de travaux (programme de renouvellement et garantie de continuité de service).<sup>16</sup>

### Projets de travaux en 2022

Assainissement	Projets à l'étude et programmation de travaux		
	Montants	2022	2022 - Total
OP 1000 - Arveyres : Fonds libres	2 119,00 €	37 881,30 €	40 000,00 €
OP 1002 - Arveyres : Réhabilitation Lagunage Bourg et réseau Sambosse	- €	- €	- €
OP 1003 - Arveyres : Poste de relevage Port du Noyer	- €	18 600,00 €	18 600,00 €
OP 1005 - Arveyres : Giratoire RD 1089	- €	7 000,00 €	7 000,00 €
OP 1006 - Arveyres : Réhabilitation Lagunage Port du Noyer	- €	- €	376 000,00 €
OP 1100 - Gèniassac : Fonds libres	17 428,00 €	2 372,00 €	40 000,00 €
OP 1104 - Gèniassac : Réseau réhabilitation	24 000,00 €	- €	- €
OP 1200 - Izon : Fonds libres	60 254,00 €	39 746,00 €	300 000,00 €
OP 1208 - Izon : Collecte Uchamp	- €	22 000,00 €	22 000,00 €
OP 1209 - Izon : Optimisation STEP Izon	30 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €
OP 1210 - Izon : Les vignes d'Enna - Opération Immobilière	- €	- €	- €
OP 1212 - Izon : Diagnostic réseau assainissement	- €	- €	- €
OP 1215 - Izon : Réhabilitation centrale de vide du Bourg	- €	- €	- €
OP 1216 - Izon : Angède	- €	- €	- €
OP 1217 - Izon : Avenue d'Izon	432 000,00 €	- €	432 000,00 €
OP 1300 - Saint Germain du Puch : Fonds libres	90 000,00 €	- €	30 000,00 €
OP 1304 - Saint Germain du Puch : Sales - Marcellac	600 000,00 €	- €	600 000,00 €
OP 1307 - Saint Germain du Puch : PR Pont de Bourque et Le Comte	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
OP 1308 - Saint Germain du Puch : Avenue du Stade	300 000,00 €	- €	300 000,00 €
OP 1400 - Vayres : Fonds libres	82 990,00 €	17 009,00 €	300 000,00 €
OP 1409 - Vayres : Résidence Sudre	- €	- €	- €
OP 1407 - Vayres : Résidence Inter-générationnelle	- €	- €	- €
OP 1409 - Vayres : Ligne 25	150 000,00 €	- €	150 000,00 €
OP 1407 - Vayres : Lot Le Clos de Ségransan	- €	- €	- €
OP 1409 - Vayres : Avenue de Bourque	204 530,00 €	- €	- €
OP 1500 - Nérigeon : Fonds libres	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
OP 1600 - Moulon : Fonds libres	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
OP 1601 - Moulon : Réhabilitation Lagunage	12 000,00 €	- €	- €
OP 1602 - Moulon : PR Moulon de Bataart	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
OP 1700 - Saint Quentin de Baron : Fonds libres	20 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €
OP 1706 - Saint Quentin de Baron / Baron : Routes de Luchey et de Fonteloop	600 000,00 €	- €	600 000,00 €
OP 1800 - Toutes communes : Schéma directeurs	- €	6 000,00 €	6 000,00 €
OP 1801 - Diagnostic permanent - Arveyres Izon St Germain du Puch St Quentin de Baron	600 000,00 €	- €	30 000,00 €
OP 2800 - Cadarsac : Fonds libres	16 416,00 €	- €	40 000,00 €
OP 2802 - Cadarsac : Réseau Réhabilitation	- €	- €	- €
OP 2801 - Cadarsac : Cheminée de Fonteloop	282 000,00 €	- €	282 000,00 €
OP 3000 - Lugagnac : Fonds libres	2 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €
OP 3001 - Lugagnac : Réseau Le Pery	300 000,00 €	- €	300 000,00 €
	<b>4 086 934,00 €</b>	<b>238 384,00 €</b>	<b>3 750 000,00 €</b>

Projets à l'étude 2022 : 3 711 ke

La dette est en légère diminution par rapport aux années précédentes.



Le nombre d'abandons de créances a diminué en 2021.

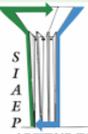
**PPS**  
Collectivités

### Actions de solidarité et de coopération décentralisée et volumes dégrévés.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation
Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	16	21	19	52	36	23	<b>-36,1%</b>
Montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (part SUEZ)	1 460,14 €	1 831,77 €	2 419,48 €	2 967,20 €	3 106,17 €	2 013,93 €	<b>-35,2%</b>

Dégrèvements		2020	2021	variation
Nombre de demandes acceptées		96	112	16,7%
Volumes dégrévés en m3		35 881	50 864	41,8%
Volume moyen par dégrèvement en m3		374	454	21,5%
Volumes assujettis AC		699 879	704 532	0,7%
En % des volumes assujettis		5,1%	7,2%	40,8%



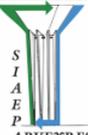
19

Le taux d'impayés de 2,98 % reste élevé et peut s'expliquer par la loi Brottes qui interdit la fermeture des branchements.

**PPS**  
Collectivités

### Taux d'impayés

	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020
Taux d'impayés	1,93%	1,07%	2,42%	<b>3,25%</b>	<b>2,98%</b>	-8,3%
Montant des impayés TTC au 31/12/N	ND	ND	ND	ND	ND	
Montant facturé TTC N-1						
Montant des créances irrécouvrables	17 962 €	17 409 €	42 799 €	13 531 €	44 185 €	226,5%
Montant des créances irrécouvrables hors travaux supérieures à 6 mois TTC	228 188 €	137 526 €	82 832 €	134 905 €	ND	
Taux de créances irrécouvrables	0,75%	0,70%	1,55%	<b>0,49%</b>	<b>1,46%</b>	198,0%



Le taux d'impayés 2021 est en baisse par rapport à 2020, mais reste élevé à 2,98 %.

20

**Jean-Luc LAMAISON** souhaite connaître la destination et le devenir des refus de dégrillage et des boues.

**Monsieur le Directeur** précise que les refus de dégrillage sont collectés avec les ordures ménagères sur le territoire du SEMOCTOM et par une société privée sur le territoire du SMICVAL. Les boues sont compostées dans un centre dédié à SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE.

**Jean-Luc LAMAISON** trouve anormal que les refus de dégrillage soient collectés au même titre que les ordures ménagères compte-tenu de la spécificité de ces déchets (poids, salubrité, ...) et de leur devenir (incinération). Ces refus de dégrillage étant majoritairement liquides, il est énergivore de vouloir continuer à les brûler.

**Monsieur le Directeur** précise que la collectivité se tient à la disposition du SEMOCTOM pour travailler ensemble sur ce sujet.

**Monsieur le Président** propose au vote ce RPQS 2021.

**Jean-Luc LAMAISON** s'interroge sur une meilleure valorisation possible pour ces boues.

**Serge LAPORTE** répond que l'épandage est très contraint réglementairement avec une traçabilité sur des micropolluants et des métaux lourds.

**Jean-Luc LAMAISON** souligne la dangerosité d'un épandage non maîtrisé.

**Serge LAPORTE** confirme ces évolutions réglementaires qui imposent aux structures en responsabilité d'adapter leur procédé pour être plus performant et pouvoir répondre aux contraintes d'un plan d'épandage.

**Joachim BOISARD** indique que l'on peut faire du chauffage avec les boues.

**Jean-Luc LAMAISON** prône une pédagogie vis-à-vis des usagers de ces équipements sur les bonnes pratiques permettant de limiter les impacts.

**Serge LAPORTE** indique que des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès des utilisateurs de lingettes pour limiter leur rejets dans le réseau d'assainissement collectif.

**Jean-Luc LAMAISON** propose de réfléchir à ces thématiques qui sont de la responsabilité de notre collectivité.

**Monsieur le Président** propose au vote ce RPQS 2021.

### Décision :

Le Président indique que le Cabinet Conseil PPS Collectivités, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services pour l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des présents ce Rapport Prix et la Qualité du Service pour l'année 2021.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19

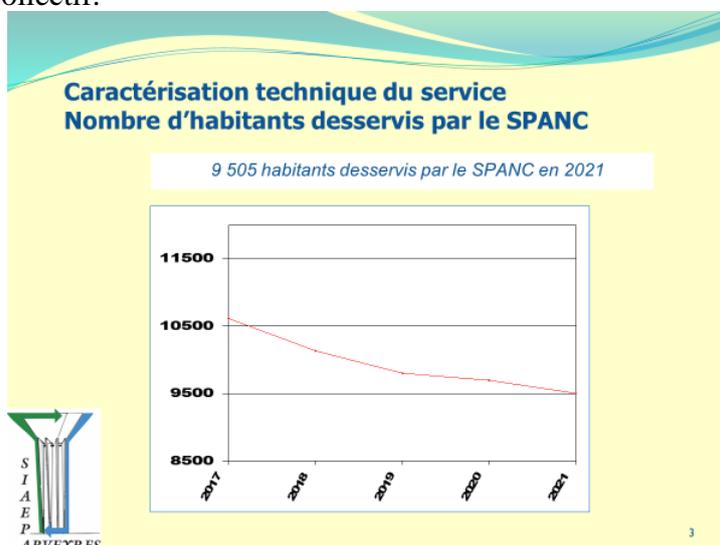
**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité des présents le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) pour l'année 2021 en assainissement collectif.**

## **ANC n°013/2022 – Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2020 en assainissement non collectif**

### Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif 2021 exploité en Régie directe avec prestation de service.

L'évolution du nombre d'habitants s'élevant à 9 505 montre une décroissance en 2021. Elle s'explique par les usagers qui se raccordent aux nouvelles tranches d'extension du réseau d'assainissement collectif.

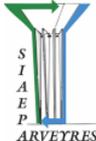


Les indices de mises sont présentés ci-après :

**Caractérisation technique du service  
Indice de mise en œuvre**

**A : Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif**

+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	+ 20
+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	+ 20
+ 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées de moins de dix ans	+ 30
+ 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	+ 30
<b>TOTAL SUR 100</b>	<b>100</b>

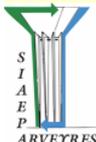


4

**Caractérisation technique du service  
Indice de mise en œuvre**

**B : Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif**

+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
+ 30 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0
<b>TOTAL SUR 60</b>	<b>0</b>



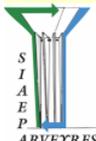
5

**Caractérisation technique du service  
Indice de mise en œuvre**

**Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

**A + B = 100**

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice de mise en œuvre de l'ANC	100	100	100	100	100



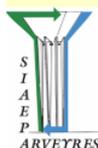
6

Le total des redevances constituent l'essentiel des recettes d'exploitation du service qui s'élèvent 94 881,98 €.

## Tarifs de l'assainissement et recettes du service Tarifs du contrôle de l'assainissement non collectif

### Redevances assainissement non collectif

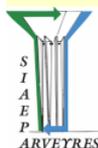
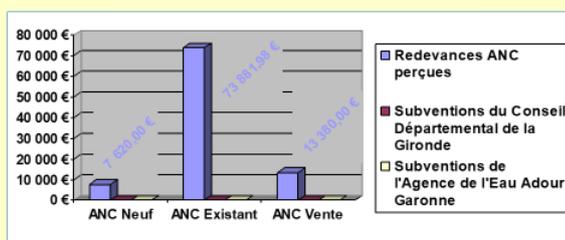
Type d'installation	Type de contrôle	Montant de la redevance	Modalités de facturation
Installation neuve ou réhabilitée	Contrôle de conception	60 €	Facturé au propriétaire par un titre de recette
	Contrôle d'exécution	60 €	Facturé au propriétaire par un titre de recette
Installation existante	Contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien	120 €	6 annuités de 20 € chacune facturées à l'usager sur la facture d'eau correspondant à la relève
	Contrôle lors d'une transaction immobilière	120 €	Facturé au demandeur par un titre de recette



7

## Tarifs de l'assainissement et recettes du service Tarifs du contrôle de l'assainissement non collectif

### Recettes d'exploitation du service



ANNEE	2019	2020	2021
TOTAL GENERAL	100 606,83 €	96 640,09 €	94 881,98 €

8

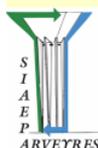
Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est le seul indicateur de performance. Il est important de bien l'interpréter car il classe les installations non conformes ne présentant pas de dangers (sanitaires ou environnementales) comme conformes.

Il est de 79,6 % en 2021 poursuivant son évolution depuis plusieurs années du fait notamment des réhabilitations volontaires ou suite à une transaction immobilière.

## Indicateur de performance Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (NOR : DEVO0751365A) apporte une définition à ce taux :

« L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif. Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service. »



9

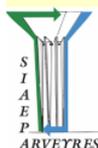
## Indicateur de performance Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

	CONTROLES REALISES JUGES CONFORMES (C)		CONTROLES REALISES JUGES NON CONFORMES SANS DANGERS (B)	NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS CONTROLEES (D)
	NEUF	EXISTANT	EXISTANT	
<b>TOTAL</b>	804	1790	1 399	5014

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (C) + Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (B) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (D) x 100

De ce fait, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (E) est :

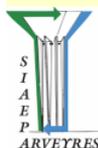
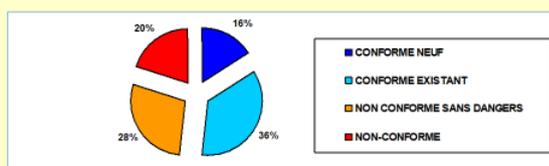
$$E = ((C+B) / D) * 100 = 79,6 \%$$



10

## Indicateur de performance Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

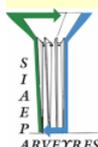
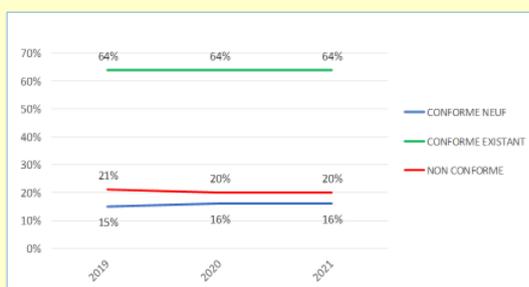
Taux de conformité 2021 = 79,6 %



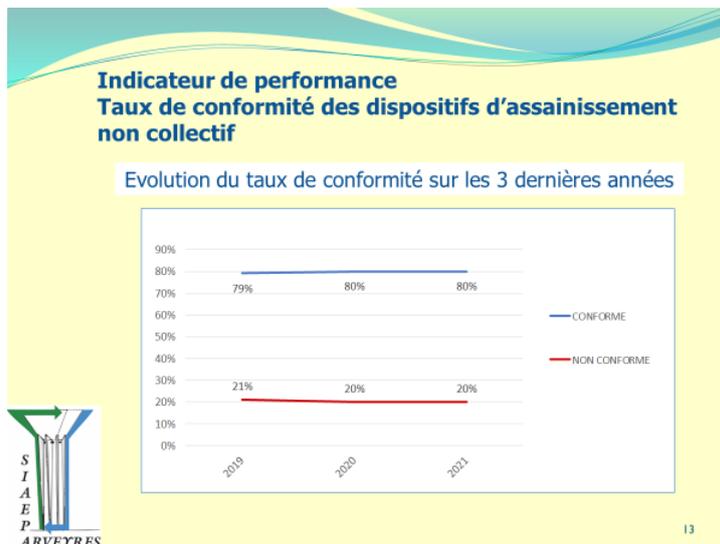
11

## Indicateur de performance Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Evolution du taux de conformité sur les 3 dernières années



12



Le financement des investissements engagés sur l'exercice 2021 et projetés sur 2022 sont décrits ci-après :

**Financement des investissements**  
**Montant financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire**

Dépenses d'investissement réalisées en 2021

Chapitre	Libellé	Mandats émis
21	Immobilisations corporelles	0,00 €

14

**Financement des investissements**  
**Montant financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire**

Dépenses d'investissement prévues en 2022

Chapitre	Libellé	Montants budgétés
21	Immobilisations corporelles	15 000,00 €

15

Jean-Luc LAMAISON souligne que le taux de conformité est peu flatteur au regard de l'autorité en charge du pouvoir de police notamment pour la dangerosité que représentent ces installations. Il demande si le rapport de visite doit respecter un formalisme.

**Monsieur le Directeur** précise que les conclusions sont règlementées par un arrêté ministériel. Sur les actions à engager pour lever la non-conformité, les propriétaires doivent solliciter le service dédié pour l'accompagner et valider cette démarche.

**Jean-Luc LAMAISON** indique que le rapport de visite comporte 6 pages recto qui est difficilement interprétable par les usagers. Ce rapport est affreusement mal fait avec 5 pages inutiles.

**Monsieur le Directeur** répond que le rapport est issu d'un logiciel dédié et qu'il peut être modelé. L'objectif est de disposer d'un rapport suffisamment concis et précis pour expliciter et justifier la conclusion. La transmission du document est limitée par les contraintes réglementaires (RGPD, ...). Le service dédié est à la disposition des usagers mais aussi des communes pour répondre à toutes les sollicitations (technique, financière, ...).

**Jean-Luc LAMAISON** se propose de rencontrer les techniciens du service pour échanger sur le contenu et la forme du rapport de visite.

**Bernard MERCIER-LACHAPELLE** regrette le manque de moyens coercitifs pour résoudre ces problématiques environnementales et sanitaires. Notre collectivité devrait pouvoir engager des poursuites.

**Jean-Luc LAMAISON** précise que ce pouvoir doit rester pour le maire. Il faut agir auprès des tribunaux compétents pour que ces plaintes soient prises en compte.

**Monsieur le Président** confirme que notre collectivité ne dispose pas du pouvoir de police. Il propose au vote ce RPQS 2021.

#### **Décision :**

Le Président indique que notre collectivité a rédigé un projet de rapport pour l'assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce Rapport Prix et la Qualité du Service pour l'année 2021.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) pour l'année 2021 en assainissement non collectif.**

#### **Observation :**

**Patrice LAVIISSE** quitte le Comité Syndical.

## Lancement de consultations

### Assistance à Maîtrise d’Ouvrage

Le Président informe les membres du Comité Syndical que le marché d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage s’achèvent au 31 décembre 2022. Pour rappel, les missions de l’Assistance conseil dans le cadre de la gestion des services publics de l’eau potable et de l’assainissement collectif s’articulent autour de :

- Visite des ouvrages,
- Etablissement des rapports sur le prix et la qualité du service,
- Expertise du service,
- Renseignements et conseils d'ordre administratifs, techniques et financiers,
- Assistance à la mise en place d’avenant (optionnel).

La période d’exécution proposée pour ce marché serait du 01/01/2023 au 31/12/2027 pour les exercices 2022 à 2026 (5 ans).

La consultation serait lancée par procédure adaptée en application du code de la commande publique.

### **AEP n°024/2022 – Lancement de la consultation pour l’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage 2023 à 2027 pour le service public d’eau potable**

#### Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** présente le lancement de cette consultation.

**Jean-Luc LAMAISON** souhaite connaître les critères de sélection et leur pondération.

Monsieur le **Directeur** précise que ces critères sont à la fois technique et financier avec une répartition 60/40.

#### Décision :

Afin de pouvoir engager et lancer cette consultation, il est proposé au Comité Syndical de :

- de recourir au marché par procédure adaptée référencé ci-dessus pour la désignation de l’assistant à maîtrise d’ouvrage pour le service public d’eau potable de 2023 à 2027,
- donner pouvoir au Président pour mener à bien cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l’unanimité, ces propositions.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19

**Le Comité Syndical décide à l’unanimité de lancer la consultation pour le marché de d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage en eau potable pour les exercices 2022 à 2026.**

### **AC n°023/2022 – Lancement de la consultation pour l’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage 2023 à 2027 pour le service public d’assainissement collectif**

### **Discussions et interventions :**

Monsieur le **Directeur** présente le lancement de cette consultation.

### **Décision :**

Afin de pouvoir engager et lancer cette consultation, il est proposé au Comité Syndical de :

- de recourir au marché par procédure adaptée référencé ci-dessus pour la désignation de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le service public d'assainissement collectif de 2023 à 2027,
- donner pouvoir au Président pour mener à bien cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, ces propositions.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19

**Le Comité Syndical décide à l'unanimité de lancer la consultation pour le marché de d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en assainissement collectif pour les exercices 2022 à 2026.**

---

### **Mission Conseil**

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif s'achève en 2023. Afin de préparer au mieux ce nouveau cycle, il est proposé de mandater un Conseil pour une mission d'Assistance sur le service public d'assainissement collectif consistant en :

- Aide au choix du mode de gestion et de sa durée,
- Consultation(s) : préparation, assistance, soutien à la négociation et appui à la passation du(es) contrat(s),
- Appui administratifs, techniques et juridiques.

La période d'exécution proposée pour ce marché serait du 01/01/2023 au 31/12/2023.

La consultation serait lancée par procédure adaptée en application du code de la commande publique.

**AC n°024/2022 – Lancement de la consultation pour une mission d'Assistance Conseil sur le service public d'assainissement collectif**

### **Discussions et interventions :**

Monsieur le **Directeur** présente le lancement de cette consultation.

### **Décision :**

Afin de pouvoir engager et lancer cette consultation, il est proposé au Comité Syndical de :

- de recourir au marché par procédure adaptée référencé ci-dessus pour la désignation d'un candidat chargé d'une mission d'Assistance Conseil pour le service public d'assainissement collectif,
- donner pouvoir au Président pour mener à bien cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, ces propositions.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19

**Le Comité Syndical décide à l'unanimité de lancer la consultation pour le marché de Mission Conseil sur le service public d'assainissement collectif.**

## Actualités

### PFAC – Perception année 2021

-

### Travaux et Etudes

Monsieur le **Président** demande à Monsieur le **Directeur** de faire un point sur la perception des PFAC pour l'exercice 2021 perçue en 2022.

Monsieur le **Directeur** rappelle l'évolution des modalités de calcul, d'application et de perception ainsi que les tarifs des titres PFAC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les collectivités membres ainsi que les mairies ont été informées par courrier de ces évolutions à la fin du mois de décembre dernier.

#### Informations

##### PFAC – Perception année 2021

- ✓ Recensement et régularisation des PFAC et PFB résiduelles jusqu'à la fin de l'année 2021
- ✓ Délibérations du 30 novembre 2021 sur les modalités de calcul, d'application et de perception et sur les tarifs
- ✓ Mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2022 après une phase d'information auprès de nos collectivités membres et des mairies par courrier en date du 28 décembre 2021 avec :
  - ✓ Délibérations du SIAEPA de la Région d'Arveyres en date du 30 novembre 2021,
  - ✓ Note d'information sur le raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif,
  - ✓ Fiche de procédure – T101 – PFAC,
  - ✓ Tableau de recensement type.

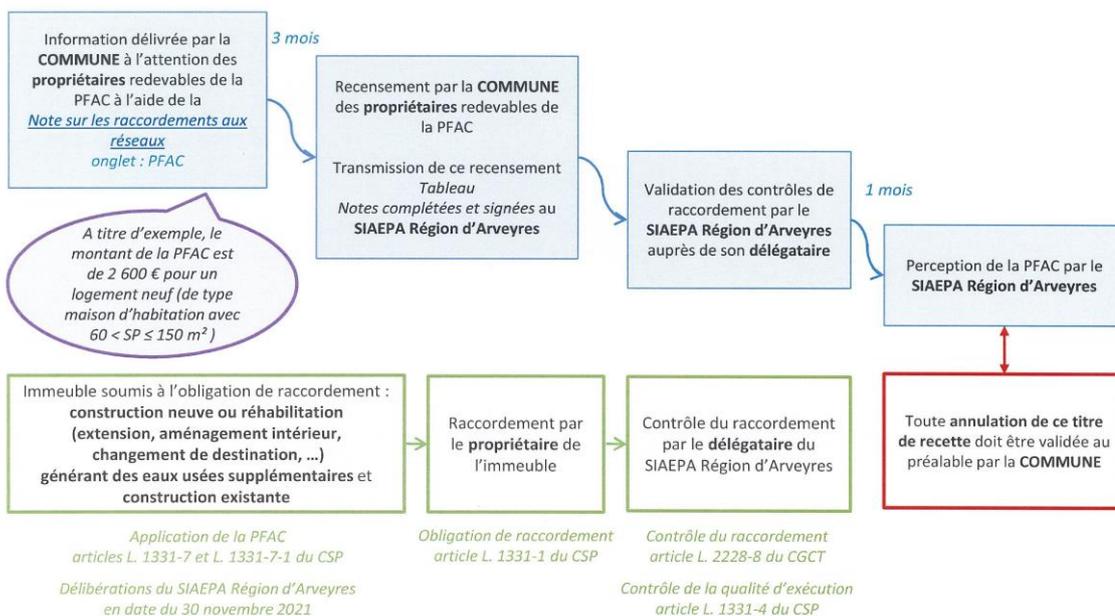
16

Monsieur le **Directeur** indique que la procédure de perception de la PFAC repose sur un recensement préalable assuré par les communes ou ses représentants à communiquer au Syndicat pour pouvoir établir les titres de recette correspondant. A l'appui de ce recensement, le Syndicat confirme au propriétaire concerné le montant de la participation par un courrier d'information avant l'édition de l'Avis des sommes à payer par le Trésor Public.



## PFAC

### Participation au Financement de l'Assainissement Collectif



A titre d'exemple, le montant de la PFAC est de 2 600 € pour un logement neuf (de type maison d'habitation avec 60 < SP ≤ 150 m²)

Monsieur le **Directeur** présente un tableau recensant les montants de PFAC perçus par communes depuis 2018 en pointant trois communes : BARON, LUGAIGNAC et NERIGEAN qui n'ont pas transmis d'information permettant l'émission de ces titres. Le montant annuel moyen des PFAC s'élevant à 532 001 € sur ces quatre ans.

### Informations

#### PFAC – Perception année 2021

COMMUNE	2018	2019	2020	2021	TOTAL PAR COMMUNE	MOYENNE ANNUELLE PAR COMMUNE
ARVEYRES	10 000 €	60 000 €	110 500 €	24 700 €	205 200 €	51 300 €
BARON	N.C	N.C	N.C	N.C		
CADARSAC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
GENISSAC	7 500 €	15 000 €	35 212 €	31 200 €	88 912 €	22 228 €
IZON	136 250 €	134 000 €	387 057 €	195 158 €	852 465 €	213 116 €
LUGAIGNAC	N.C	N.C	N.C	N.C		
MOULON			60 000 €	N.C	60 000 €	60 000 €
NERIGEAN			N.C	N.C		
SAINT GERMAIN DU PUCH	70 000 €	27 500 €	32 500 €	28 825 €	158 825 €	39 706 €
SAINT QUENTIN DE BARON	70 000 €	120 000 €	15 000 €	62 300 €	267 300 €	66 825 €
VAYRES	110 000 €	67 500 €	205 750 €	112 050 €	495 300 €	123 825 €
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>403 750 €</b>	<b>424 000 €</b>	<b>846 019 €</b>	<b>454 233 €</b>		
<b>MOYENNE ANNUELLE</b>		<b>532 001 €</b>				

N.C : Non communiqué

**Jean-Luc LAMAISON** confirme que sur la commune de NERIGEAN, il n'y a pas eu de permis de construire concerné par ces participations.

**Thierry DUBREUIL** demande si le fait générateur est le DACT.

**Monsieur le Directeur** précise que chaque raccordement doit être contrôlé par le délégataire. Cette procédure déclarative repose principalement sur l'utilisateur.

**Jean-Luc LAMAISON** indique qu'il ne peut savoir si les habitations existantes se sont bien raccordées au réseau pour déclencher les PFAC.

**Monsieur le Directeur** précise que la PFAC pour les habitations existantes ne s'applique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et que les tranches de travaux antérieures ne sont pas concernées.

**Joachim BOISARD** demande si ces nouveaux branchements figurent dans le rapport d'activité.

**Monsieur le Directeur** répond qu'il peut y avoir un décalage en fonction des projets et des exercices.

**Joachim BOISARD** précise que l'on peut bloquer les branchements (pelle, ...) pour inciter les propriétaires à déclarer leur raccordement.

**Pierrick BALLESTER** souhaite savoir qui fournit l'information.

**Monsieur le Directeur** répond que c'est la mairie.

### Observations :

**Denis GUBERT** et **Jean-Luc LAMAISON** quittent l'Assemblée.

Monsieur le **Président** demande à Monsieur le **Directeur** de faire un point sur les travaux et les études.

### Informations : Travaux terminés – Assainissement collectif

#### ■ VAYRES – Avenue de Libourne / Ligne 25 :

- ✓ **Renforcement du réseau de vide sur 235 ml avec la pose de 2 bâches de transfert**
- ✓ Réception prévue début octobre 2022



19

Monsieur le **Directeur** précise que ce chantier réalisé par la SOC est aujourd'hui achevé.

## Informations : Travaux en cours – Assainissement collectif

- **SAINT GERMAIN DU PUCH – Route du Stade :**
- ✓ **Extension** du réseau d'assainissement collectif et **pose** d'un poste de relevage



*Zone de chantier*



*Tranchée*

20

## Informations : Travaux en cours – Assainissement collectif

- **SAINT GERMAIN DU PUCH – Route du Stade :**
- ✓ **Extension** du réseau d'assainissement collectif sur **186 ml** par l'Entreprise **CANASOUT** et **pose** d'un poste de relevage par l'entreprise **CPB**
- ✓ Coût des travaux :
  - ✓ Canalisations : 94 965,32 € H.T
  - ✓ Poste de relevage : 35 428,74 € H.T
- ✓ Durée : 1,9 mois (août – septembre 2022)

21

Monsieur le **Directeur** précise que ce chantier réalisé par la CANASOUT se déroule très vite et qu'il va s'achever d'ici à la fin du mois de septembre.

---

Informations :

Travaux en cours– Eau potable Assainissement collectif

- **LUGAIGNAC – LD Au Perey :**
- ✓ **Extension** du réseau d'assainissement collectif et **pose** d'un poste de relevage
- ✓ **Renouvellement et renforcement** du réseau d'eau potable



*Trancheuse*



*Tranchée*

22

---

Informations :

Travaux en cours– Eau potable Assainissement collectif

- **LUGAIGNAC – LD Au Perey :**
- ✓ **Renouvellement et renforcement** du réseau d'eau potable sur **1494 ml** et **Extension** du réseau d'assainissement collectif sur **348 ml** par l'Entreprise **GMTP** et **pose** d'un poste de relevage par l'entreprise **SEIHE**
- ✓ Coût des travaux :
  - ✓ Canalisations : 405 404,59 € H.T
  - ✓ Poste de relevage : 39 227,00 € H.T
- ✓ Durée : 2,75 mois (août – novembre 2022)

23

Monsieur le **Directeur** précise que ce chantier réalisé par GMTP se déroule très bien et qu'il va s'achever d'ici à la fin du mois de novembre.

---

Informations : Travaux en cours – Eau potable

- GENISSAC – Route de Moulon / Chemin de Tambourlan :
- ✓ **Renouvellement** du réseau d'eau potable



Engin de chantier



Canalisation

24

---

Informations : Travaux en cours – Eau potable

- GENISSAC – Route de Moulon / Chemin de Tambourlan :
- ✓ **Renouvellement** des canalisations d'eau potable sur 2515 ml par l'entreprise **CANASOUT**
- ✓ Coût des travaux : 613 750,20 € H.T
- ✓ Durée : 3 mois (août – octobre 2022)

25

Monsieur le **Directeur** précise que ce chantier réalisé par CANASOUT se déroule très bien et qu'il va s'achever d'ici à la fin du mois d'octobre.

## Questions diverses

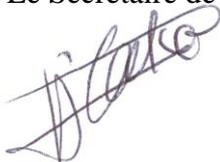
Monsieur le **Président** propose de retenir une date pour le prochain comité, à savoir, le jeudi 08 décembre 2022 dans la salle de réunion du Bâtiment Syndical (lieu à confirmer selon le contexte sanitaire).

Monsieur le **Président** rappelle qu'il convient de signer le registre des délibérations.

Monsieur le **Président** remercie les membres présents pour leur patience et regrette de ne pouvoir en faire de même avec ceux qui sont partis en cours de réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Secrétaire de séance,



André TITE

Le Président,



Bernard GUILHEM